



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 27 septembre 2017

Le vingt-sept septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 19 septembre 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Début 19h38

Étaient présents :

GUILLAUME Didier, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, BOIVIN Bernard, ATHÉA Bernard, GUINERY Annick, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, ZIEGELMEYER Laurent, MÉLY Laurent, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique..

Étaient représentés :

M. Patrice DIGUET	mandat à M. Didier GUILLAUME
M. Elodie MASSE	mandat à Mme Nadia BRAHIMI
M. Patrick HERVY	mandat à Mme Anne-Marie ARNAUD
Mme Marion CATOIRE	mandat à Mme Annick GUINERY
M. Christophe NEUVILLE	mandat à M. Gabriel ROCHE
Mme Isabelle RIFFAUD	mandat à M. Bernard BOIVIN
Mme Carole BELLIER	mandat à Mme Catherine DESPRES
M. Ludovic GILLERY	mandat à M. Ali ID ELOUALI
Mme Vanessa LEONCE	mandat à M. Hassan AOUMMIS
M. Jean-Marc BRIENNON	mandat à Mme Béatrice ALIROL

Secrétaire de séance : Monsieur Mustapha THIAM

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	4
→ Appel.....	4
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2017	4
VIE INTERNATIONALE	6
→ 12. Approbation de la convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association Solidarité Choisy-Palestine pour la réalisation d'un parc environnemental et de loisirs au camp de réfugiés Al-Far'A (Cisjordanie)	6
→ 13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de solidarité aux victimes de l'incendie de Leiria au Portugal le 17 juin 2017	10
FINANCES.....	13
→ 1. Modification de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2016, budget annexe des parkingsl.....	13
→ 2. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2017 – Budget principal.....	13
→ 3. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2017 – Budget annexe des parkings	25
→ 4. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget principal.....	25
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN.....	26
→ 5. Dénomination du square Camille Desmoulins dans le quartier des Gondoles sud (square du 17 octobre 1961).....	26
→ 6. Avis de la ville de Choisy-le-Roi sur le dossier de réalisation de la ZAC « Troènes »	32
→ 7. Modification de la dénomination de l'impasse Rosa Parks	37
→ 8. Zac du port : rétrocession par Icade Tertial au profit de la ville de Choisy-le-Roi des parcelles M266 et M264	37
→ 9. Acquisition par la ville de Choisy-le-Roi des lots 5070, 5086, 3755 et 5089 situés 4 avenue Anatole France auprès de Monsieur TOUIL.....	38
→ 10. Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière tripartite Epfif/Ville de Choisy-le-Roi/Epa Orsa sur le secteur du Lugo	38
HABITAT	38
→ 11. Garantie d'emprunt accordée à Immobilière 3F pour la construction de 59 logements locatifs sociaux 50 plus/9 plai, situes 1-11 rue du Four	38
DEVELOPPEMENT DURABLE	45
→ 14. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2017-2018 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société	45
→ 15. Avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique pour la passerelle accolée au pont de Choisy-le-Roi.....	45
SPORTS	47

→ 16. Attribution de subventions aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau année 2017 et approbation d'une convention cadre avec les clubs sportifs.....	47
RESSOURCES HUMAINES	47
→ 17. Modification du tableau des effectifs du personnel communal	47
ADMINISTRATION GENERALE.....	47
→ 18. Modification de la désignation des représentants de la ville dans les conseils d'école	47
→ 19. Approbation de la convention pour la mise à disposition de matériel informatique aux écoles élémentaires	48
→ 20. Approbation de la convention de partenariat entre les communes de Choisy- le-Roi et de Congis-sur-Thérouane	51
→ 21. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales	53
Présentation d'un vœu.....	53

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Nous avons l'habitude de demander au plus jeune d'entre nous d'assurer cette mission. Vanessa LEONCE est absente, pour une très bonne raison puisqu'elle vient d'avoir un enfant et nous pouvons ensemble la féliciter. Elle ne sera donc pas parmi nous ce soir et par conséquent, s'il en est d'accord, je vais proposer à Moustapha THIAM d'assurer cette lourde responsabilité.

M. Thiam : J'accepte.

(M. Moustapha THIAM est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : Merci, Monsieur Thiam, d'accepter cette démarche. Je passe donc sans plus attendre la parole à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 juin 2017

M. le Maire : Je vous remercie. Vous avez reçu le procès-verbal de notre dernière séance, qui s'était tenue le 28 juin 2017, avec la convocation. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Vous avez reçu l'ordre du jour de ce Conseil et, comme je l'ai précisé lors de la conférence des présidents, il y a quelques modifications de l'organisation de cet ordre du jour. En effet nous passerons les délibérations concernant la vie internationale en premier, avant les questions liées aux finances, et il faut ajouter aussi à cet ordre du jour un élément important qui est le vœu proposé par la Majorité qui sera présenté en fin de séance. Y a-t-il des observations sur cette proposition d'ordre du jour ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Avant d'aborder cet ordre du jour, plusieurs informations.

Lors de l'avant-dernier Conseil Municipal, nous avons célébré le départ d'Odile, avec fracas, ce qui a d'ailleurs valu à Tonino Panetta une entrée dans le Conseil Municipal en musique, pour ceux qui s'en souviennent. Odile étant partie, nous accueillons celle qui lui succède pour préparer nos séances du Conseil Municipal. Il s'agit de Michèle Masspacher, qui peut se lever pour que nous puissions la voir et qui nous vient d'un secteur un peu particulier, puisqu'il s'agit du SDIS 91, donc des pompiers. J'espère qu'elle ne nous mettra pas le feu à chaque ordre du jour et ce sera à nous de faire en sorte que les choses se passent calmement, comme nous savons toujours le faire dans cette enceinte. Donc, bienvenue à vous, Michèle Masspacher. Le travail de coordination impulsé par Christophe Richard a lieu aussi à la Direction générale et vous pouvez voir qu'à la table il y a également Carole et

Béatrice puisque la démarche de travail s'effectue de manière collective. Nous vous saluons donc toutes les trois et nous vous souhaitons la bienvenue.

Autre information complémentaire. Vous avez pu le voir, Emmanuel Macron est dans la salle. Nous l'accueillons donc. Nous avons reçu la photo officielle qui est donc présente à l'entrée de cette salle du Conseil Municipal.

Je veux aussi préciser la raison de l'inversion de l'ordre du jour du Conseil. Vous avez pu voir que dans le public nous avons la présence de nombreux partenaires associatifs. Je tiens à saluer notamment les représentants des associations portugaises présents dans notre ville et vous comprendrez bien pourquoi au regard de la deuxième délibération que nous allons présenter et qui fait suite au travail et à la proposition que j'avais soutenue lors de l'avant-dernier Conseil Municipal, avant l'été.

Je salue aussi les représentants des associations d'amitié franco-algérienne, qui sont aussi présents parmi nous ainsi que des représentants de l'association Solidarité Choisy-Palestine. Permettez-moi de faire un focus particulier parce que parmi le public je tiens particulièrement à saluer la présence de Mme Fadwa Khader. Bienvenue à vous, Madame Khader.

À Choisy-le-Roi, on ne connaît pas Fadwa Khader. Il faut que vous sachiez qu'elle est une petite-fille d'un rescapé du génocide arménien. Enfant, avec sa mère qui l'a élevée seule, avec ses autres enfants, elle a habité la vieille ville de Jérusalem. Elle a vu sa mère s'engager fortement pour ses droits et sa dignité et ce fut certainement le déclencheur de son engagement. Fadwa Khader est une des figures du mouvement des droits des femmes en Palestine. Elle fut plusieurs fois candidate aux élections à Jérusalem Est, ce qui lui a valu aussi de connaître la prison.

Elle est présidente aujourd'hui de l'Organisation palestinienne des femmes rurales et de l'association Sunflower, une association de défense de l'environnement.

Au sein du collectif Palestine-femmes-paix-sécurité, elle est à l'initiative d'une pétition demandant au Secrétaire général de l'ONU de faire appliquer en Palestine la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU concernant notamment le respect des dispositions du droit international humanitaire qui protège les femmes et les petites filles pendant et après les conflits.

Ces dernières années, dans ses combats, elle s'est lancée dans une lutte qui n'est pas simple, celle contre les « crimes d'honneur ». Elle a eu le courage de l'initier en Palestine, bravant la tradition des non-dits dans le pays. En 2000, elle a créé la première crèche collective en Palestine, pour favoriser justement l'accueil des enfants mais surtout pour faire en sorte que les femmes puissent avoir accès à l'emploi. Un combat, un engagement, vous l'avez compris, fortement axé sur le droit des femmes. Aujourd'hui, avec son ONG Sunflower, une organisation laïque qu'elle préside, elle s'engage dans un projet de développement en partenariat avec l'association Solidarité Choisy-Palestine qui va faire d'ailleurs l'objet de la première délibération de ce soir.

Je tenais à présenter Madame Fadwa Khader puisqu'elle est en France pour 15 jours et nous fait l'honneur d'être présente ici à Choisy-le-Roi.

Lorsque nous réfléchissions un travail de collaboration avec la Palestine, j'avais été très ferme parce que je ne voulais pas que nous fassions n'importe quoi. Le fait que, et nous allons peut-être l'évoquer dans cette première délibération à l'ordre du jour, nous soyons dans une démarche avec une association laïque qui œuvre pour le droit des femmes et pour l'environnement me convient parfaitement parce que c'est en dehors de toute démarche qui

pourrait créer des difficultés, qu'elles soient religieuses ou autres. Je vous propose donc de démarrer notre ordre du jour en commençant par l'approbation de la convention pour l'attribution de la subvention à l'association Solidarité Choisy-Palestine pour la réalisation d'un parc environnemental et de loisirs dans un camp de réfugiés, Al-Far'a, en Cisjordanie.
Laurent Ziegelmeier.

VIE INTERNATIONALE

→ 12. Approbation de la convention pour l'attribution d'une subvention à l'Association Solidarité Choisy-Palestine pour la réalisation d'un parc environnemental et de loisirs au camp de réfugiés Al-Far'A (Cisjordanie)

Laurent Ziegelmeier : Merci Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je pourrai dire beaucoup plus après tout cela. Si, j'ai quand même deux ou trois éléments à vous apporter.

Je voudrais d'abord m'excuser auprès des membres de la commission ad hoc de ce que nous n'avons pas pu tenir la réunion à la date qui était prévue. Nous avons une bonne excuse, qui est que le 21 septembre dernier, la seule date qui était disponible était aussi la Journée de la paix. Nous avons fait une soirée exceptionnelle autour du film « l'homme qui répare les femmes » avec l'association Bukavu Yetu puisque nous avons réuni plus de 150 personnes à Paul Éluard avec, chose rare lorsque nous faisons des ciné-débats, l'envie de la salle, ensuite, de continuer à faire des choses. Je pense que c'était une très bonne raison de ne pas trouver le temps, malheureusement, de tenir la commission le même soir.

Sur la question palestinienne, Monsieur le Maire a déjà dit beaucoup de choses, donc je vais rester simple. Je partage très largement ce qu'il a dit sur le fait qu'il fallait être ferme sur le choix. Cela fait plusieurs années, en tout cas depuis le début de ce mandat, que nous travaillons sur le fond pour trouver un partenariat le plus efficace, le plus intéressant possible. C'est, quelque part, la mise en application de la feuille de route de cette Majorité. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer en Conseil Municipal sur cette question : nous sommes résolument des combattants de la paix.

Nous apportons donc notre soutien au projet de l'association Solidarité Choisy-Palestine. Le projet est largement expliqué dans la note et Monsieur le Maire l'a déjà évoqué. Je sors d'une réunion où avec Fadwa Khader nous avons regardé l'avancement du projet et c'est plutôt intéressant puisque les premiers travaux ont commencé. Un terrain de 5 000 m² a déjà été donné à la fois par les responsables du camp et l'Autorité palestinienne, sur lequel les travaux ont déjà démarré. Si vous tenez, les uns et les autres, à avoir plus de détails que ce qu'il y a dans la note sur le contenu du projet, je tiens à votre disposition un certain nombre de documents.

L'autre dimension importante est que l'on est dans un camp de réfugiés qui est une autre facette de la réalité palestinienne. Il s'agit donc de la création d'un parc. Pour ceux qui connaissent bien le bassin méditerranéen, aller dehors, aller dans des parcs, se rencontrer entre parents, enfants, familles etc., est une chose très importante. Le camp d'Al-Far'a est un camp dans lequel il n'y a aucune coopération. Nous sommes les premiers à y mettre les pieds. C'est un camp qui est géré par les Nations Unies, ce qui nous donne de mon point de vue beaucoup plus de garanties que certains projets que nous avons pu évoquer par le passé. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous sommes en coopération avec l'association Sunflower, qui travaille aussi bien sur les questions environnementales, et ce parc sera à la fois un lieu de loisirs mais aussi d'éducation à l'environnement. Et puis, il y a une importance donnée à la place des femmes dans ce camp puisque la particularité d'Al Far'A est d'avoir

une réserve d'eau très importante, ce qui n'est pas fréquent dans cette région, et une réserve d'eau qui a été légalisée par l'armée israélienne, ce qui n'est pas non plus très fréquent dans cette région. Cette réserve d'eau va permettre aussi de faire une piscine, à la taille de ce qu'est la réalité palestinienne, dont l'eau sera réutilisée pour l'agriculture.

Je vous donne tous ces détails de manière un peu décousue mais je les ai eus il y a 1h30, en complément de ceux que nous avons déjà.

Le financement, 4 000 euros, pris sur le budget du secteur, fait l'objet – et c'est aussi, je pense, un acte de confiance important dans les différents partenaires qui sont autour de ce projet puisqu'il y a d'autres financeurs, le comité d'entreprise de la RATP, une association de Chambéry et un certain nombre d'autres organismes – d'une convention entre la Ville et l'association Solidarité Choisy-Palestine et c'est à mes yeux une garantie de sérieux importante. L'association de Solidarité Choisy-Palestine envoie une délégation au cours du mois de novembre pour faire un état des lieux sur l'avancée des travaux et en tant qu'élu, ce que je leur ai demandé tout à l'heure c'est qu'à leur retour, ils nous fassent, à nous, Conseil Municipal, sous une forme que nous déterminerons avec eux, un état de l'avancement.

Pour revenir sur le projet, c'est de notre point de vue un projet social, écologique, participatif puisque tout ce qui sera installé sur le parc a été discuté avec la population qui, par ailleurs, prend une part dans la réalisation des travaux.

Pour conclure, je dirai que nous savons tous, quelles que soient nos opinions politiques sur ce sujet, que l'amélioration des conditions de vie, même si elle n'est pas le seul, est un facteur important dans la construction de la paix. Et je pense que la construction de la paix, au-delà de nos différences, au-delà de nos divergences sur les différents bancs de cette assemblée, est quelque chose à quoi nous aspirons tous. Je vous propose donc d'aller vers cette subvention de 4 000 euros sur ce projet. Je vous remercie

M. le Maire : Merci, Monsieur Ziegelmeier. Y a-t-il des demandes de prise de parole, des observations ? Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir. Je vais faire une observation au nom de notre groupe, qui aura l'air un peu dure. Nous sommes tous, nous aussi, pour la paix mais nous devons aussi dire que nous ne voulons pas entrer dans des considérations politiques du conflit du Moyen-Orient, c'est noté dans le corps même de cette délibération. J'ai voulu le lire jusqu'au bout, c'est bien écrit, et pas uniquement pour le droits des femmes ou le droit patriarcal. Il y a des actions politiques qui sont faites par ces associations militantes, je dis bien, qui mènent sur Choisy-le-Roi des actions toujours politiques.

Donc, je dois dire que le Conseil Municipal ne doit pas nous amener à nous engager sur des questions qui ne nous concernent pas. Je ne veux pas rentrer non plus dans des missions idéologiques que mène le secteur de la vie internationale de notre Majorité communiste, comme les missions sur le Vietnam, etc. D'ailleurs, l'association d'appui palestinienne Sunflower est très engagée au niveau politique.

Sachez que le Conseil Municipal s'occupe des affaires locales, du bien-être de ses habitants, en dehors de toute question partisane. Nous ne pouvons pas permettre ce financement avec l'argent des contribuables choisyens, même si c'est sur le budget du secteur de la vie internationale.

Ici aussi nous avons besoin de refaire un parc, comme le parc Maurice Thorez qui est vraiment en abandon. Les habitants ont aussi besoin d'associations et d'aide par rapport aux subventions.

Sachez que dans ce coin où vous voulez œuvrer du monde la France a consacré 40 millions d'euros. C'est le premier récipiendaire au monde de l'aide budgétaire française. Les aides financières européennes sont de 2,5 milliards d'euros et 500 millions d'euros en aide humanitaire sont envoyés de chez nous.

Alors qu'à ce Conseil, et vous l'avez déjà vu, on prive des associations de subventions, comme l'Association éducative créative à l'environnement (ACE), puisque l'on parle de parc, l'ami des abeilles, Monsieur Azedine Arif qui, lui, a même reçu ce mardi des enfants en difficulté avec la SEGMA dans son local. Cela fait deux ans qu'on ne lui attribue pas de subvention et ces subventions qu'il reçoit servent uniquement à payer le loyer Valophis.

Je dois dire aussi qu'à un moment donné on avait refusé à l'association AVECC une subvention, qui était régulière, sous prétexte qu'elle avait de l'argent sur son compte. Cela a été d'une virulence scandaleuse. Est-ce que vous demandez les mêmes garanties dans votre convention avec cette association ?

Pour toutes ces raisons et des démarches politiques et engagées auxquelles nous assistons ce soir, nous ne voterons pas cette subvention de 4 000 euros par an. Merci

M. le Maire : Y a-t-il quelqu'un d'autre qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je prends la parole parce que Madame Baron fait allusion, en effet, à la clause de compétence que j'ai défendue ici, parmi vous à ce Conseil. Simplement, pour moi cette clause de compétence n'a rien à voir avec des causes humanitaires.

Le code des collectivités territoriales énonce dans sa première phrase que le Conseil Municipal s'occupe des affaires de la commune et cela, en effet, puisque nous sortons d'une élection sénatoriale, je l'ai rappelé aux candidats pour que l'on revienne sur une clause de compétence stricte.

Ceci étant dit, comparer cela avec une subvention qui va aller vers des femmes et des enfants qui pour seul horizon ont eu des bombes sur leurs demeures et un avenir noirci sans un arbre devant eux, c'est quand même très fort et je suis un peu désarçonné. Je ne comprends pas.

Nous verrons un peu plus tard qu'il y aura d'autres vœux à voter, sur lesquels j'aurai une plus grande réserve parce que cela fait appel à des connaissances que je n'ai pas.

Pour ma part, ce vœu n'est rien d'autre qu'une aide, que nous avons apportée à beaucoup de populations en difficulté, soit à cause de la guerre, soit à cause des éléments naturels, comme nous le verrons plus tard avec nos amis portugais.

Nous allons donc voter ce vœu avec mon groupe, et si j'ai pris la parole c'est pour qu'il n'y ait aucun amalgame par rapport à ce que je défends, ce qui vient d'être dit et ce que nous allons voter.

M. Le Maire : Merci Monsieur Panetta. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur Id Elouali.

Ali Id Elouali : Il y a tellement à dire, Monsieur le Maire, par rapport à la réaction de Madame Baron. Cela me laisse un peu sans voix. J'entends à ma droite et à gauche qu'il n'y a rien de politique.

Moi, j'assume et j'affirme que c'est très politique. C'est une politique que nous voulons porter de la manière la plus volontariste, la politique qui fait en sorte que l'on s'occupe des affaires

de la cité au sens le plus large. Nous ne sommes pas un village ! Il s'agit d'une association environnementaliste, qui œuvre sur des questions qui relèvent des biens communs – je ne sais pas si cela vous dit quelque chose, le concept des « biens communs » -, qui travaille sur l'eau, qui travaille sur l'air, sur des questions qui sont éminemment humaines avant même d'être politique, les questions de l'eau et de la paix.

Je refuse, moi, que l'on dépolitise l'affaire. Pour le coup je ne me suis pas concerté avec mon groupe – évidemment que nous allons voter plus que favorablement ce vœu – et j'assume avec fierté que l'aide que nous portons relève d'un projet politique sur la Ville. Je ne parle pas des compétences Monsieur Panetta, nous ne sommes pas que des gestionnaires comptables de deniers, nous sommes aussi des porteurs d'un projet politique. Et dans ce projet-là, la tradition de paix que porte la Ville, évidemment nous devons en trouver trace.

Nous avons là l'occasion, l'opportunité d'affirmer que les questions écologiques, humaines, les questions de la culture de la paix sont éminemment des questions politiques que nous portons et que nous affirmons dans nos démarches. Nous ne sommes pas un village !

J'ai envie de dire, pardonnez l'expression, « ouvrez un peu les fenêtres ! ». Ce qui se passe en Palestine nous atteint également et vice versa. Il y a des interactions dans le monde qui nous affectent mutuellement.

Merci, et excusez mon émotion, parce que c'était un peu fort d'entendre ce que je viens d'entendre.

M. le Maire : Madame Brahimi.

Mme Brahimi : Bien évidemment, le groupe des élus socialistes votera cette délibération.

Je réagis également aux propos de Mme Baron et je remercie Monsieur Panetta de ses paroles. Je pense qu'en effet tout est politique. Tous les actes que nous prenons et que nous faisons ici, au sein de cette assemblée, sont politiques, mais je pense que notre collègue, Laurent Ziegelmeyer, a bien pris toutes les précautions de langage. Il nous a présenté ce projet de la meilleure manière qui soit, dans sa dimension écologique, environnementale, humanitaire. C'est un très beau projet et l'on ne parle que de 4 000 euros, ce qui, à la hauteur du budget de la Ville, n'est pas une somme considérable. Il s'inscrit dans une démarche et une tradition de Choisy-le-Roi, d'une ville qui a toujours été solidaire avec les peuples qui souffrent, qui sont confrontés à la guerre, à la misère des peuples réfugiés.

C'est donc évidemment dans vos propos, Madame Baron, que vous avez politisé, pratiqué des amalgames entre cette délibération et des considérations que vous êtes la seule à porter au sein de cette assemblée. Donc bien évidemment, nous soutenons cette démarche et nous trouvons que c'est un très beau projet.

M. le Maire : Merci Madame Brahimi. Monsieur Aoummis.

Hassan Aoummis : Juste une manière d'affirmer les choses. Notre ami et camarade Laurent Ziegelmeyer a bien expliqué le contenu de notre démarche. Évidemment elle est humanitaire, évidemment il y a un arrière-fond politique dans tout cela. Le combat pour la dignité, pour la liberté, pour un pays, évidemment, c'est quelque chose que les Palestiniens portent et en cela nous les soutenons.

Au nom du groupe communiste, républicain et citoyen, nous affirmons les choses et nous exprimons notre indignation quant à ce qui a été dit par Madame Baron.

M. le Maire : Merci. Je vais évidemment soumettre aux voix cette délibération. Je pense que tous les actes qui sont posés dans cette assemblée ont une répercussion politique sur la vie de la cité et sur la vie des gens. Je pense que dans nos actions, comme dans nos histoires, nous avons toujours été dans une démarche de solidarité. Le fait que nous ayons un service relations internationales qui travaille sur des coopérations décentralisées, comme beaucoup de communes, comme quasiment toutes les communes en France et les collectivités territoriales, entre dans cette volonté affirmée d'agir en direction des peuples, mais surtout dans une démarche d'ici et de là-bas. S'il y a une modification là-bas, c'est aussi parce que la terre est ronde et qu'aujourd'hui les populations se brassent et vont d'un endroit à l'autre. Je crois que notre ville est le symbole de cette hétérogénéité des histoires individuelles et culturelles. Permettez-moi de dire, au même titre que la plupart des interventions précédentes, que je ne comprends pas cette démarche de renfermement. Je suis, moi, plus pour une démarche d'ouverture, de solidarité et d'amitié envers les peuples, qui passe, en effet, par la culture, par le lien social, par le lien environnemental. Ce projet, comme cela a été évoqué, est dans cette mesure.

Je rappelle aussi que cette Ville, en tout cas le Maire, comme le Maire précédent, est membre du Conseil mondial des maires pour la paix et à ce titre, évidemment, il me paraît essentiel de s'engager dans ce processus de paix. Je ne comprendrais pas pourquoi on ne s'intéresserait pas aux autres. Ce qui s'est passé au Niger, ce qui s'est passé à Leiria, au Portugal, nous pourrions très facilement le renvoyer d'un revers de main, cela ne nous intéresse pas, c'est loin de nous. Et bien non, il y a ici, à Choisy-le-Roi, des familles qui vivent, qui ont vécu ces moments difficiles. Certes, ce ne sont pas des moments de terreur et de guerre mais des événements météorologiques dramatiques et il faut être aussi en solidarité avec ces peuples.

C'est pourquoi je crois que nous avons bien fait de réfléchir, dans la durée, dans le temps, pour arriver à cette collaboration que je souhaite effective et longue. J'invite évidemment très fortement tous ceux qui le souhaitent à voter cette délibération.

Je vous invite aussi, le 28 novembre, à la Nuit des amis pour la Palestine, sous le haut patronage de Monsieur Macron et de l'ambassadeur de Palestine, avec d'autres invités également, au musée de la Porte Dorée, où aura lieu une grande initiative tournée, elle aussi, sous le signe de la paix.

Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 12 est adoptée à la majorité (2 votes contre)

M. le Maire : Je vous remercie pour vos applaudissements. Ce n'est que 4 000 euros. C'est un geste, certes, fort et symbolique mais cela reste une goutte d'eau au regard de la difficulté vécue. Comme je sais qu'il y a une autre initiative, nos amis nous quitteront certainement pendant ce Conseil. Sans plus attendre, je passe donc à la deuxième délibération.

→ 13. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de solidarité aux victimes de l'incendie de Leiria au Portugal le 17 juin 2017

M. le Maire : Il s'agit, comme je viens de l'évoquer rapidement, de la subvention, à titre exceptionnel, à l'Association de solidarité aux victimes de l'incendie de Leiria qui a été, je crois, à l'initiative du président de Radio Alpha. Laurent Ziegelmeyer.

M. Ziegelmeier : Merci, Monsieur le Maire et merci à tous ceux qui ont voté la délibération précédente. J'ai trouvé qu'il y avait eu des mots forts, y compris et notamment dans la bouche du représentant de l'opposition, Monsieur Panetta. Je n'ai pas l'habitude de le lui dire comme cela, mais là, chapeau !

Revenons à la délibération. Comme l'avait demandé Monsieur le Maire lors du dernier Conseil, puisque nous l'avons déjà évoqué, nous avons regardé quel était le meilleur moyen pour aider nos amis portugais victimes de ces incendies, un drame humain et un drame écologique, aussi. Là aussi, c'est loin, je suppose donc que le groupe de Madame Baron ne votera pas cette délibération.

Je vous propose donc de verser 2 000 euros à l'association mise en place par Armando Lopes, le président de Radio Alpha. Nous votons régulièrement des dons d'urgence dans ce Conseil Municipal. Celui-là aura une résonance particulière dans notre ville car la population portugaise ou d'origine lusitanienne a depuis longtemps contribué au développement de notre cité. Elle est une des composantes importantes de ce qui est devenu Choisy-le-Roi aujourd'hui, comme tant d'autres communautés et origines.

Je vous propose donc de les aider, cela me paraît plus que légitime. C'est peut-être loin de chez nous mais il me semble que cela peut être bien d'aider nos amis portugais qui ont vraiment été dans un drame terrifiant. Voir des gens mourir dans leur voiture à cause de l'incendie, brûler sur la route... J'aurais de la peine à comprendre que quelqu'un ne vote pas cette délibération. Je vous remercie

M. le Maire : Merci. À la surprise générale, Monsieur Vasco Coelho.

Vasco Coelho : Monsieur De Vasco, Monsieur le Maire, c'est marqué, regardez bien.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie infiniment. J'avais donc, lors du dernier Conseil, fait appel à ce don et l'ensemble du Conseil a été d'accord pour mettre cela à l'ordre du jour aujourd'hui.

J'ai discuté avec Laurent concernant l'association à laquelle va être versé ce don. C'est une association qui tient la route, évidemment. J'ai seulement un petit souci, parce que cela va tomber dans un fonds commun au Portugal et ce fonds commun a fait polémique cet été là-bas, parce que les gens sont toujours en attente. Énormément d'argent a été versé mais il n'est pas distribué et les gens sont toujours dans la peine. Attendons, et espérons qu'il aille vraiment là où il doit aller. Merci.

M. le Maire : Monsieur Id Elouali, j'aurai une réponse à cela. Madame Juhel.

Mme Juhel : Je suis désolée de rattacher mon intervention au secteur international puisqu'il s'agit des Antilles et que les Antilles françaises, comme chacun le sait, sont françaises, mais j'aimerais que l'on puisse réfléchir pour le prochain Conseil Municipal à une aide aux Antilles, qui ont été très durement frappées. Ceux qui pensent que nous intervenons lointainement seraient peut-être favorables à des interventions lointaines qui concernent nos compatriotes.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : C'est pour évoquer le point abordé par Françoise. Quelques informations. De manière plus générale, les Antilles dites françaises ont été touchées, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe, la Martinique. Ce dont les médias ont moins parlé, c'est le reste des Caraïbes, la Dominique, la République Dominicaine, les Bahamas, Saint Kitts et Nevis, toute la région, et Cuba. Nous avons vu des images impressionnantes des rues de La Havane. Je regrette un peu que la couverture médiatique soit passée de Saint-Martin à

Miami en oubliant qu'il y avait des pays entre les deux. Il n'empêche que, pour répondre à ta question, nous sommes en train de regarder.

Une des structures dont nous sommes membres, c'est Cités Unies France, qui a fait un communiqué disant que pour la partie française, c'était compliqué parce que cela n'entre pas dans leurs prérogatives. Par conséquent, Cités Unies France, dont je préside la commission crise et réhabilitation, n'ouvrira pas un fonds parce que les statuts de l'association ne le permettent pas aujourd'hui.

Nous essayons de regarder autre chose et, comme je le dis souvent sur la question des dons d'urgence, il y a l'aspect d'urgence immédiate, lorsque les caméras sont là, puis, par exemple à Saint-Martin, il y a la question de la reconstruction. J'ai lu avec intérêt un communiqué de l'Association des maires de France qui demande à l'État l'ouverture d'un fonds de reconstruction que les communes pourraient abonder. Il faut donc réfléchir pour savoir si nous travaillons dans l'urgence où là, beaucoup d'argent a déjà été apporté. Je dis cela en référence à Haïti où, à une époque, trop d'argent a fini par arriver et n'a pas été forcément utilisé. Peut-être serons-nous plus dans la reconstruction, en tout cas nous y regardons. Ce n'est pas tout à fait mon secteur pour ce qui est des Antilles françaises mais j'y travaille en tout cas.

M. le Maire : Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je voudrais apporter à cette assemblée une information toute fraîche qui date d'hier. Madame Juhel, hier soir le Territoire a voté une aide de 15 000 euros pour Saint-Martin.

Pour rejoindre Monsieur Ziegelmeier, effectivement, il y a de l'argent qui va arriver en abondance, je pense, il y a peut-être en effet une mission à avoir sur l'utilisation, etc. Mais au niveau financier, le nécessaire a été fait au niveau du Territoire, et donc de Choisy-le-Roi et de l'ensemble des 23 autres communes qui le composent puisque c'est une communauté.

M. le Maire : Oui, au même titre que le Département, sur ma demande, a attribué 30 000 euros. Monsieur Tisler.

M. Tisler : Monsieur le Maire, pour les Antilles françaises, je suggère que notre don puisse être affecté au CCAS d'une ville spécialement impactée. Les CCAS, dans leur statut, peuvent collecter les dons et legs et cela aurait le mérite d'identifier notre action et peut-être de saluer une ville avec laquelle, ce ne devrait pas être trop difficile, nous pourrions cultiver certaines attaches.

M. le Maire : Cette proposition, nous n'allons pas la soumettre aux voix, elle a besoin que nous y réfléchissions et que nous y travaillions avec Laurent Ziegelmeier et les services. Ce que je mets aux voix, pour le moment c'est l'attribution exceptionnelle de la subvention à l'association Solidarité aux victimes de l'incendie et peut-être, par rapport à la remarque de Monsieur Vasco Coelho, je pense qu'il faut prendre vite attache avec le président de l'association, qui est une personnalité importante du Val-de-Marne et qui saura se faire entendre aussi au Portugal, afin que nous ayons un lien fort avec lui pour les suites.

Nous passons donc au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Bien. Heureusement que nous ne sortons pas juste de la Révolution des œillets. Nous poursuivons donc l'ordre du jour de notre Conseil Municipal avec les questions liées aux finances.

Frédéric Tisler a plusieurs délibérations à nous présenter. Je propose qu'il propose d'intervenir en trois fois, une première fois sur la modification de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement, exercice 2016, que je soumettrai aux voix. Une deuxième fois où nous parlerons à la fois du budget supplémentaire, du budget principal et du budget annexe des parkings. Enfin Frédéric Tisler reprendra la parole une troisième fois pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables.

FINANCES

→ 1. Modification de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement – exercice 2016, budget annexe des parkings

M. Tisler : Merci Monsieur le Maire. Je me propose donc de vous proposer la modification de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement, budget annexe des parkings.

Notre commission des finances s'est réunie le 18 septembre. Elle a pu entendre les raisons qui motivent la nécessité de modifier notre délibération du 28 juin 2017 afin de pouvoir affecter l'excédent d'exploitation 2016 du budget annexe des parkings en totalité dans la section de fonctionnement, c'est-à-dire là où il y en a effectivement besoin.

Il ne m'est pas parvenu là-dessus de demande d'explication complémentaire depuis la tenue de la commission. Je vous propose donc de passer au vote.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes de parole sur cette question ? Non, je soumetts au vote cette première délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

→ 2. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2017 – Budget principal

M. Tisler : Chers collègues, j'ai déjà indiqué que la commission des finances a pu se tenir le 18 septembre et ce, bien en amont de ce Conseil Municipal, ce qui permet à ses membres d'avoir le temps de travailler sur les dossiers présentés. Je remercie ici, comme à l'habitude, le service financier et sa directrice, Monique Dos Reis.

Depuis cette réunion je dois indiquer que Madame Baron m'a fait parvenir hier une demande concernant quelques questions qu'elle pose, dont une sur le secteur international. Je salue donc l'intérêt qu'elle y porte.

Je tiens à souligner quand même pour les membres de la commission des finances que si le service finances apporte toute son énergie à permettre de réunir la commission très en amont par rapport au Conseil Municipal, ce n'est pas pour recevoir des questions la veille du Conseil Municipal. Il serait donc appréciable que les membres de la commission, même dénués de secrétariat, comme l'avance Madame Baron, profite du délai qui leur est donné pour nous poser des questions quand même autrement que la veille de nos réunions.

Notre budget supplémentaire utilise donc le résultat net disponible 2016 après les diverses délibérations prises lors du vote du compte administratif 2016 le 28 juin dernier. Ce résultat net disponible se monte à 2 218 117,94 euros. Nous allons examiner son utilisation et je répondrai au fil du propos aux questions de Madame Baron, tout spécialement sur celle concernant la vie internationale.

Dans la section de fonctionnement, commençons par examiner les dépenses de fonctionnement. Elles se montent à 3 979 353,94 euros et se décomposent en 224 795 euros de dépenses nouvelles suite aux demandes des services et 3 754 558,94 euros qui font l'objet d'un virement en section d'investissement, où nous retrouverons donc ce virement en recettes.

Pour ce qui concerne le service administration générale, son total général négatif vient de dépenses supplémentaires s'élevant à 410 630 euros d'une part et de minorations de dépenses s'élevant à 832 345 euros d'autre part.

La différence entre ces deux totaux représente donc un solde de 421 715 euros indiqué en négatif en bas de la page 2 de la notice et qui représente donc une réduction des dépenses prévues au budget primitif sur ce service spécialement.

Parmi les dépenses nouvelles d'administration générale, je rappelle la subvention Alteralia sur le relogement des familles roms, 197 990 euros – encore une certaine solidarité.

J'attire votre attention sur l'admission en non-valeur consécutive de 91 500 euros venant de la dette de la société Hyper Bazar, société en faillite depuis 2013, avec des poursuites restées malheureusement infructueuses.

Dans le même ordre d'événements malheureux signalons également des annulations de titres sur les exercices antérieurs pour 80 000 euros, principalement expliquées par des annulations de régularisations de taxe foncière pour la société propriétaire de l'enseigne Fabio Lucchi et par la régularisation de l'erreur de versement d'une subvention versée deux fois par le Département. Nous l'aurions bien gardée mais ce n'était pas possible.

Je signale aussi la nécessité d'ajouter 28 000 euros à la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings. J'en parlerai donc lors de l'examen de ce budget annexe.

Parmi les minorations de dépenses d'administration générale, plusieurs sont à noter et à expliquer en complément de la page 3 de la notice.

Si nous diminuons de 300 043 euros le montant initialement prévu au budget primitif de la subvention d'équilibre du CCAS, cela ne signifie pas pour autant que nous amputons notre politique d'action sociale des moyens financiers qu'elle nécessite. Il s'agit tout simplement de réduire par ce procédé les excédents cumulés au fil des ans sur le budget principal du CCAS et ses deux budgets annexes.

Ces excédents sont produits mécaniquement par les amortissements et les transferts obligatoires entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Le conseil d'administration du CCAS, qui examinera le BS de son budget, aura les explications détaillées qui s'imposent sur ce point.

Je signale également un ajustement à la baisse du montant du FCCT provisoire de 2017 pour un montant de 344 302 euros, qui comprend le différentiel sur le FCCT définitif de 2016, à hauteur de 280 456,93 euros, pour suivre notre délibération du 17 mai 2017.

Enfin, nous utilisons la quasi-totalité de l'enveloppe de 200 000 euros prévus au BP 2017 pour le développement d'actions en faveur de l'espace public.

160 000 euros sont affectés au service RH, donc à la masse salariale afin de financer environ 10 postes destinées à renforcer nos moyens d'intervention sur l'espace public et nos moyens de réponse aux usagers, notamment par la mise en place de notre nouvel accueil du public à l'hôtel de ville.

18 000 euros sont affectés au service prévention et sécurité pour financer la mise en place des Gilets jaunes, personnel dédié à assurer la sécurité du franchissement de certains carrefours aux horaires d'entrée et de sortie des écoles, dispositif travaillé en commun entre les élus, les services, les représentants des parents d'élèves et les équipes éducatives.

Pour ce qui est des autres services, dont les dépenses sont bien détaillées aux pages 3 et 4 de la notice, je ne signalerai que quelques réalisations emblématiques qui sont le reflet, au-delà des chiffres, des réalisations que nous entendons mener à bien dans notre ville, comme ce qui a été d'ailleurs très bien dit dans le débat précédent, tout étant bien évidemment très politique.

- 50 000 euros pour le dispositif AD'AP – agenda d'accessibilité programmée – afin de poursuivre des travaux d'accessibilité dans les établissements recevant du public
- 50 000 euros de travaux supplémentaires de travaux d'entretien et de réparation dans nos bâtiments ;
- l'utilisation d'une subvention reçue du RIVED pour contribuer à la Semaine du développement durable ;
- la contribution au financement de la cérémonie d'ouverture des championnats de ski nautique pour 17 000 euros partagés entre le service relations public et le service DNR ;
- un complément de financement de 20 000 euros pour les animations d'été du service jeunesse
- et un ajustement des crédits scolaires alloués par élève à compter de la rentrée scolaire 2017-2018, qui nous remet ainsi à un bon niveau comparativement aux autres villes du département.

Je répondrai ici et maintenant à deux questions de Mme Baron, la première concernant le service juridique. Sur les 30 000 euros de frais d'actes et de contentieux, il y a 14 476 euros, vous l'avez vu, qui concernent le litige que nous avons concernant le toit de la maternelle Chantereine. Les 15 524 euros restant sont un montant prévisionnel que nous avons inscrit au budget supplémentaire pour faire face à d'éventuels contentieux juridique qui risqueraient de survenir d'ici à la fin de l'année. Comme c'est un montant prévisionnel, je ne peux pas dire à quoi il servira et j'espère qu'il ne servira à rien.

Concernant le secteur vie internationale – je vais peser mes mots – dans quelles conditions y a-t-il eu le transfert en subventions produits exceptionnels de -7 500 euros ? Les conditions du transfert sont très claires et elles sont indiquées dans la notice. Les montants inscrits au budget supplémentaire du budget vie internationale sont les suivants : nous avons retiré 7 500 euros sur une ligne « prestations de service », dont nous n'avons pas besoin, et nous les avons affectés à deux subventions, l'une à une association qui s'appelle Contre-chant* [transcription phonétique], pour 3 500 euros, l'autre, pour 4 000 euros, à une association palestinienne. Je pense donc que le débat va reprendre. En tout cas, c'est bien sur cette ligne-là que nous avons trouvé le moyen de la délibération que nous venons de prendre. Je pense que de ce fait Madame Baron aura la réponse à une question capitale.

Je terminerai en signalant que si notre participation au fonctionnement du centre municipal de santé est réduite 208 805 euros par rapport aux prévisions du BP, cela vient d'une baisse du chiffre d'affaires du CMS, due au décès de l'un des médecins généralistes de la structure. Ce médecin n'ayant pu être remplacé, eu égard aux problèmes de démographie médicale, réellement très préoccupants, le chiffre d'affaires a baissé et donc le déficit à combler

également. Il ne faut pas s'en féliciter, cela veut quand même dire qu'une partie non négligeable de la clientèle habituelle de cet établissement a dû attendre, je le suppose, beaucoup plus longtemps pour avoir une consultation.

Continuons maintenant avec les recettes de fonctionnement. Elles se montent à 3 979 353,94 euros et se décomposent en 1 761 236 euros de recettes nouvelles et en 2 218 117,94 euros provenant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2016.

La majeure partie des recettes supplémentaires provient des réajustements des produits des impôts et taxes ainsi que du montant de différentes dotations. Le bas de la page 4 et la page 5 de la notice vous détaillent bien ces ajustements. Notons simplement que la seule dotation inférieure aux prévisions est la DSI, à -369 365 euros, ce qui n'est pas une bonne nouvelle et augure mal de l'avenir pour notre commune concernant cette dotation.

Pour répondre à une question, portant sur l'ajustement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, de Madame Baron qui demande des précisions sur le montant de l'ajustement pour chacune des deux taxes et demande que soient données les circonstances de cet ajustement, au budget primitif 2017, le montant estimé pour les deux taxes avait été de 29 744 539 euros et l'État nous a notifié les montants pour 30 833 943 euros. La taxe d'habitation se monte à 15 600 615 euros plus la majoration des taxes d'habitation des résidences secondaires que nous avons votée et dont le produit se monte à 133 091 euros. La taxe foncière, elle, se monte à 14 908 870 euros et la taxe foncière sur le non bâti à 191 367* euros.

Je rappelle, sur ce différentiel, que lorsque nous sommes dans le cadre d'un budget primitif, nous ne pouvons estimer les produits de taxes que sur les évolutions décidées dans le cadre de la loi de finances, plus 0,4 % pour ce qui concerne cette année dont nous parlons, et d'une augmentation de 3 % des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière que nous avons votée, d'un maintien également de l'ensemble des abattements existants.

Le BP a été voté le 11 janvier 2017. Les bases d'impositions, et je le souligne, les bases d'imposition effectives 2016 ont été communiquées par l'État le 17 mars 2017, donc après le vote de notre budget primitif.

En recettes, notons la subvention de l'ARS qui accompagne bien les actions que nous menons pour ce qui est de la prévention en matière de santé.

Dans la section d'investissement, puisque j'ai terminé l'examen de la section de fonctionnement, commençons par examiner les dépenses. Elles se montent à 11 671 019 euros et se décomposent en 5 127 177,24 euros de dépenses reportées de 2016 à 2017, 3 444 238,18 euros de déficit d'investissement et en 3 099 228,94 euros d'inscriptions nouvelles.

Parmi les opérations significatives, pointons les suivantes :

- la poursuite de l'inscription d'une réserve pour travaux futurs sur la genèse de laquelle je ne reviendrai pas ici et qui se monte à 2 093 518,94 euros ;
- une somme de 100 000 euros pour les premières études nécessaires à la construction d'un quatrième collège aux Gondoles Sud, ceci ne vous aura pas échappé, tout en assurant la reconstruction du centre de loisirs Calypso puisque le bâtiment actuel sera impacté par la construction de ce quatrième collège dont notre ville et ce quartier ont tant besoin ;

- un diagnostic technique conséquent, 60 000 euros, sur l'oratoire de la cathédrale qui marque bien notre volonté – politique – de travailler sur le devenir de ces lieux et sur leur occupation future ;
- des provisions pour des travaux indispensables de mise aux normes de la cuisine centrale, 100 000 euros, en parallèle avec le financement d'une étude complémentaire sur cet équipement qui apparaît en dépenses de fonctionnement pour 10 800 euros ;
- la réfection du sol du gymnase Curie pour 45 000 euros ;
- le financement des travaux d'aménagement du hall de l'hôtel de ville pour y assurer notre nouvel accueil du public, 98 000 euros pour la porte tambour, 41 775 euros de travaux d'accessibilité ;
- l'aménagement d'un quai de transfert à la voie des Roses, 80 000 euros, ce qui facilitera l'accès à la déchetterie et également, d'une manière indirecte, l'implantation de la future mosquée ;
- la mise en place de dispositifs de protection des bornes d'incendie, suite aux événements de l'été, un budget significatif de 50 000 euros de mobilier urbain destiné au respect du périmètre du Marché du Centre, là aussi, un dossier important ;
- 53 000 euros pour le démarrage du nouveau jardin partagé des Gondoles Nord sur le terrain Jean-Baptiste Clément avec l'aménagement du terrain et le financement de l'accompagnement du groupe d'habitants qui se sont mobilisés pour ce beau projet
- le service urbanisme constitue des provisions pour acquisition foncière et finance également des travaux de copropriété sur la dalle pour un total de 427 000 euros, et sur ces travaux je répondrai à Madame Baron qui m'interroge sur la copropriété galerie Rouget de Lisle, pour 112 000 euros, qu'il s'agit d'une provision que nous mettons puisque nous avons été informés par le biais des assemblées générales et des syndicats de copropriété qu'une provision pour travaux était susceptible d'être appelée pour des travaux futurs. Nous ne savons pas encore quels sont ces travaux puisque cela dépend du travail des copropriétés, mais nous provisionnons.

Pour conclure, je signale le report de 2017 à 2018 des travaux relatifs aux itinéraires cyclables, ce qui implique -280 000 euros de travaux au titre du schéma de mobilité. Cela dit, l'avancée de nos travaux de réflexion sur l'implantation de pistes cyclables conséquentes sur l'ensemble du quartier des Gondoles, jointe à la bonne nouvelle de la passerelle accolée au pont, laisse présager une belle évolution des modalités de déplacement et de circulation douce sur ce quartier en 2018 et en 2019.

Terminons maintenant l'examen de la section d'investissement par les recettes d'investissement. Elles se montent à 11 671 019 euros et se décomposent en 4 500 000 euros de recettes reportées de 2016 à 2017, en 4 071 760,42 euros provenant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement dégagé par le compte administratif 2016 et en 3 754 558,94 euros provenant du virement de la section de fonctionnement dont j'ai déjà fait état. Notons une minoration des recettes de 655 000 euros au titre des inscriptions nouvelles.

Le montant des recettes d'investissement reportées de 2016 à 2017 doit être rapproché du montant des dépenses d'investissement reporté puisque le versement des recettes va de pair avec la progression des dépenses dans le phasage des grosses opérations financées en investissement.

On voit bien, à travers le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, que nos capacités d'autofinancement se maintiennent et que nous n'empruntons pas au-delà de ce qui a été prévu au budget primitif, et c'est important de le signaler.

La minoration des recettes d'investissement de 655 000 euros est détaillée en page 8 de la notice : -135 000 euros du fait de la suppression de la dotation départementale d'investissement, -170 000 euros de subventions liées aux travaux dans le cadre du schéma de mobilité reportés en 2018, report en 2018 de la vente du terrain du 62 bis rue Alsace-Lorraine et ajustement à la baisse de la taxe d'aménagement liée au terrain ex Fonderie fine.

Notons pour conclure que le budget total 2017 BP + BS s'élève aujourd'hui à 106 402 657,30 euros, avec un équilibre de la section de fonctionnement à 75 506 170,94 euros et un équilibre de la section d'investissement à 30 896 486,36 euros.

Je vais maintenant aborder rapidement le budget supplémentaire du budget annexe des parkings.

Lors de l'examen des dépenses de fonctionnement du budget principal, j'ai déjà mentionné la nécessité d'augmenter la subvention d'équilibre du budget annexe des parkings de 28 000 euros. Vous voyez donc cette somme apparaître en recettes de fonctionnement. Je vous demande de rapprocher cette somme de 28 000 euros de certaines dépenses de fonctionnement, le paiement de 20 000 euros de factures de 2016 qui n'ont pu être réglés avant 2017 et la somme de 7 693 euros qui vient financer des annulations de titres sur exercices antérieurs. Du fait de ce versement complémentaire, la subvention d'équilibre du budget annexe se monte à 271 302 euros en 2017. Rien de significatif sur ce BS qui s'équilibre à 86 992 000,82 euros en fonctionnement et à 104 239,82 euros en investissements, si ce n'est un ajustement des amortissements liés aux travaux antérieurs qui furent conséquents dans les parkings, je vous le rappelle.

Voilà, Monsieur le Maire, pour ces deux points.

M. le Maire : Merci, Monsieur Tisler, pour cet exposé très précis et donnant des éléments de réponse. Cela étant, y a-t-il des remarques, des observations ?

M. Panetta : Oui, je vais faire quelques remarques, mais qui ne sont pas des questions parce que là, ce ne serait pas 24 heures en avance, mais une minute. Nous allons essayer d'épargner Monsieur Tisler.

Il y a plusieurs choses qui m'interpellent. Pour l'aménagement de l'hôtel de ville, on nous avait parlé de 300 000 euros et on nous dit qu'une porte a été oubliée, pour la petite somme, non négligeable, de 98 000 euros. Ce n'est pas une question, mais cela m'interpelle vraiment sur la sincérité de ce qui nous est annoncé. En effet, je veux bien comprendre qu'il y ait des sommes de 10 000 ou 15 000 euros, 10 %, 5 % sur un budget prévu. Mais enfin, on fait quand même des devis et je n'ose pas croire que dans cet aménagement quelqu'un a pu oublier que devant l'accueil il y a une porte. C'est vraiment stupéfiant.

Il y a aussi, et cela je ne peux pas m'en empêcher, c'est quand même fort de café et je ne l'ai toujours pas avalé.

A une certaine époque, le Département nous devait une soulte de 50 000 euros que, très généreusement, le Conseil Municipal n'a pas réclamée et il a fait cadeau de cette somme au Département. C'était la soulte pour l'échange du bâtiment, rappelez-vous, anciennement gendarmerie.

Alors, ce cher Département a versé deux fois 10 000 euros. Très bien, les erreurs peuvent arriver. Ne serait-il pas possible que, vu la situation des communes en ce moment avec les baisses des dotations, le Département puisse se rappeler de ces 50 000 euros et, c'est une suggestion que je vous fais, de demander à vos amis de ne pas nous réclamer ces 10 000 euros dont nous pourrions faire profiter des associations, par exemple, qui ont été citées et qui apparemment n'ont pas eu d'aide ou autre ?

Ce qui m'interpelle aussi est cet ajustement avec le CCAS. Je peux le comprendre mais on me dit que ce sont des sommes qui s'étalent sur plusieurs années. Pourquoi avoir attendu 2017 ? Je sais bien que votre intention – d'ailleurs cela n'a pas été le cas et dans les faits cela ne s'est pas vérifié – n'est pas d'accorder moins d'aides à nos concitoyens choisyens et choisyennes. Alors, de deux choses l'une, ou nous sommes trop généreux dans leur budget primitif et il va falloir le revoir à la baisse par rapport à ce qui est réellement dépensé parce que je pense que, sur chaque année, les sommes, comme pour une association d'ailleurs, doivent être dépensées. Qu'il y ait des reliquats, avec toutes les demandes que nous avons, je ne me l'explique pas. Il y a sûrement une raison mais cela m'interpelle.

Je voudrais aussi revenir sur les championnats du monde de ski nautique. Il y a eu 7 000 euros de Wi-Fi et 15 000 euros de relations publiques. Ce n'était pas très cher par rapport à la notoriété de l'événement. C'est un sport un peu méconnu mais c'est quand même extraordinaire d'avoir des championnats du monde à Choisy-le-Roi. Je regrette que la population n'ait pas été associée à cet événement, notamment lors de la présentation, un mardi soir, où j'ai appris que des voitures circulaient dans le parc, etc. C'est fort dommage. Monsieur le Maire m'a dit que ce n'était pas du fait de la Ville, mais *a priori* de la Fédération de ski ou de leur organisation à eux, mais je vois que nous avons participé quand même pour 15 000 euros en relations publiques. Cela veut dire que quelques personnes, et je ne parle pas de ma modeste personne, ce n'est pas grave bien que je fasse partie de la commission des sports, auraient pu recevoir des invitations, plutôt des Choisyennes et des Choisyens, qui ont regardé à travers les grilles cet événement et à qui on a interdit d'entrer dans le parc. C'est quand même fort dommage.

Maintenant, comme vous, Monsieur Tisler, je m'inquiète en effet. Il y a la baisse de la DSU, que nous constatons, et ce qui est plus inquiétant encore pour l'avenir c'est que nos territoires ne sont pas financés, la Métropole n'est pas financée, le super métro n'est pas financé. Alors qu'il n'y a même pas 20 % des travaux qui ont commencé, nous avons déjà dépassé de 3 milliards d'euros les sommes qui étaient initialement prévues, à tel point que des personnes commencent à réclamer l'arrêt de plusieurs lignes. Pour avoir siégé hier au Territoire, sur notre territoire à nous, Choisy-le-Roi, directement impacté, il y a un manque criant de financement. Ce qui m'inquiète, c'est qu'en 2018, *a priori*, d'après ce qu'aurait dit un vice-président aux finances, peut-être que le Territoire pourra lever l'impôt en passant en EPCI, puisqu'il s'est posé la question des friches commerciales où ils veulent déjà imposer une nouvelle taxe, donc un impôt supplémentaire pour les locaux vacants. Il y aura donc une discussion là-dessus.

Je peux comprendre que la question se pose, mais ce qui est inquiétant est que vous avez augmenté la taxe foncière. Sans pleurer sans cesse là-dessus, il faut avoir quand même conscience qu'il n'y a plus de marge de manœuvre au niveau des impôts. Sur Choisy-le-Roi ce n'est pas supportable et je m'inquiète beaucoup de voir qu'en 2018 le Territoire puisse lever un impôt supplémentaire. Ce qui veut dire, et je vous fais confiance pour cela, qu'il va falloir être particulièrement rigoureux dans l'élaboration du budget 2018.

Merci.

M. le Maire : Merci. Frédéric, je te laisserai la parole ensuite, puisqu'il y a plusieurs interventions. J'ai vu Monsieur Athéa qui souhaitait parler, et puis après, Madame Baron.

M. Athea : J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'a dit Frédéric Tisler, comme tout le monde ici. Ce que j'en retiens, moi, comme conséquence, c'est que notre Ville est toujours dans une bonne situation financière que nous conservons malgré toutes les contraintes très lourdes qui pèsent sur Choisy-le-Roi comme sur l'ensemble des collectivités locales et cela, parce que nous acceptons de faire des efforts importants de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Je connais d'autres communes, pas très loin d'ici, qui pourraient d'ailleurs nous envier cette situation, parce que qu'elles sont endettées, elles n'ont absolument plus les moyens d'investir, elles n'ont plus les moyens de préparer leur développement futur. Et j'en connais même une qui s'est fait récemment épingler très durement par la Cour des Comptes pour une gestion financière particulièrement hasardeuse, alors que je signale que jamais Choisy-le-Roi n'a eu ce genre d'observation de la part de la Cour des Comptes.

Comme l'a dit Frédéric, le budget supplémentaire va permettre de reprendre l'excédent de fonctionnement de 6,2 millions d'euros qui a été dégagé sur l'exercice 2016 pour, d'abord, combler le déficit de la section d'investissement et puis surtout augmenter le budget de fonctionnement 2017 d'une somme importante de 2,2 millions d'euros.

Cela veut dire que le budget total de l'exercice 2017 va atteindre un montant particulièrement important pour notre ville, 106 millions d'euros, 76 millions d'euros en fonctionnement et 30 millions d'euros en investissements. Ce sont des sommes importantes et je pense qu'il faut le signaler. Cela veut dire que nous avons les moyens d'engager des investissements qui seront réalisés dans l'avenir et qui vont permettre d'améliorer le cadre et les conditions de vie des Choisyens.

Je vois donc d'abord la conservation en bon état du patrimoine communal, je crois que c'est très important. Pour moi c'est tout à fait prioritaire parce que c'est le patrimoine de l'ensemble des Choisyennes et des Choisyens.

Ensuite, améliorer le cadre de vie de la population, notamment, je le signale, des investissements qui vont permettre d'améliorer le fonctionnement du marché, améliorer l'environnement scolaire, les conditions d'accueil des enfants, avec des compléments de travaux dans l'école Langevin-Mandela, l'étude de programmation pour la reconstruction du centre de loisirs Calypso dans la perspective de la construction d'un quatrième collège, les travaux de la cuisine centrale, qui vont en améliorer le fonctionnement, etc.

Tout cela montre que le niveau de qualité des services qui sont rendus à l'ensemble de la population est maintenu. Aucun service n'a été jusqu'à présent ni supprimé, ni même diminué. De nouveaux équipements vont apparaître dans la ville, notamment des équipements scolaires, ce qui va contribuer largement au dynamisme et à l'attractivité de notre ville.

Mais pour poursuivre dans cette voie, ce qui me paraît indispensable est que nous devons conserver notre situation équilibrée et donc maintenir nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un environnement budgétaire et financier qui va rester, on peut le craindre, fortement contraint dans les années qui viennent.

Quand on regarde, en effet, les mesures qui ont été présentées aujourd'hui au Conseil des ministres concernant la loi de finances 2018 on peut avoir quelques inquiétudes sur l'avenir du fonctionnement des ressources des collectivités locales.

Certes, les Régions vont pouvoir bénéficier d'une partie de la TVA pour assurer leur fonctionnement mais pour le reste, même si la DGF globale devrait être stabilisée en 2018, il est quand même prévu une baisse des dépenses des collectivités locales de 13 milliards d'euros sur le quinquennat, ce qui veut dire, déjà, pour 2018 une baisse de la DGF globale de 2,8 milliards d'euros.

Le gouvernement a prévu de passer avec les collectivités locales un pacte de confiance. Ce pacte prévoit de limiter à 1,2 % la hausse des dépenses de fonctionnement dans le cadre d'un contrat qui devra être signé par chaque responsable des collectivités et le préfet du département, ce qui veut dire que les conditions devront être négociées de part et d'autre et que la baisse des dépenses de fonctionnement va devoir être réalisée. La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, qui doit s'étaler sur trois ans, va priver les collectivités locales d'une partie importante de leurs ressources de fonctionnement. Certes, l'État doit compenser cette baisse de ressources sous forme de dégrèvement, ce qui veut dire que la totalité du prélèvement va être compensée en 2018, mais, et c'est la crainte exprimée par notre directeur général, Christophe Richard, si les évolutions de taux ne sont pas prises en compte dans les années qui viennent, on peut craindre que la baisse des ressources ne soit pas compensée et que les marges de manœuvre des collectivités soient réduites.

Enfin, avec la baisse du nombre d'emplois aidés – 120 000 emplois aidés en 2018 – les actions qui seront menées directement par les communes ou indirectement par les associations vont être limitées, notamment dans le secteur de l'activité sociale.

Ce que je dirai en conclusion, c'est que le contexte budgétaire et financier va rester contraint, ce qui veut dire que si nous voulons maintenir notre situation financière et continuer à investir pour le bien-être des habitants de cette ville, il nous faudra poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement quelles que soient la complexité et la difficulté de ce type de mesure. Cette poursuite me paraît, à moi, indispensable dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci Monsieur Athéa. Il y a d'autres demandes de prise de parole ? Madame Baron.

Mme Baron : D'abord je tiens à remercier M. Tisler pour ses explications des sommes dont je ne pouvais deviner le caractère de provision d'ajustement car, comme vous le savez, nous n'avons pas d'élus dans les commissions, ceci expliquant cela.

D'autre part, en tant qu'élue, je reste à défendre mes valeurs. Elles sont aussi humaines que les vôtres, il me semble. Vous n'avez pas, comme dirait l'autre, le monopole du cœur.

D'autre part, pour revenir sur le budget supplémentaire, je ferai la même remarque que la somme de 300 000 euros qui a été mise en réajustement dans l'excédent du CCAS est une somme assez conséquente et justement, au niveau solidarité dans la ville ce n'est pas une question d'économie puisque cela a été remis dans le budget de la Ville, mais dans le budget du CCAS nous avons besoin d'utiliser toutes les sommes, puisqu'il y a énormément de besoins, de gens extrêmement pauvres qui n'arrivent pas à faire face à des situations souvent exceptionnelles, et je les accompagne souvent au CCAS. Je vois certaines situations dramatiques et on leur refuse des aides.

Je ne vais pas m'éterniser, je voudrais en revanche dire quelque chose de bien qui se passe dans la ville. C'est la somme de 20 000 euros que vous avez attribuée au service jeunesse. Elle a été très méritée à plusieurs niveaux. Lors de l'animation sur la ZAC du Port pendant

tout l'été ce service a vraiment assuré, il était partout exemplaire dans tous les domaines, la prévention, la sécurité, l'animation, les conseils et ce dynamisme fait plaisir à voir. Je félicite donc pour ce service de qualité.

Merci.

M. le Maire : Bien. Frédéric Tisler, peut-être, pour ramasser un certain nombre de questions ou de remarques. Permettez-moi simplement de dire que la dernière intervention de Madame Baron me va droit au cœur.

M. Tisler : Moi aussi, Monsieur le Maire, d'une certaine manière. Je n'ai pas le monopole du cœur mais en entendant certaines interventions, je pourrai avoir celui de la crise cardiaque.

Sur la soulte, Monsieur Panetta, je sais que vous le garderez en mémoire très longtemps et d'une certaine manière, je ne vous le reproche pas. Simplement, ce que vous proposez n'est pas juridiquement possible. À partir du moment où le Département s'aperçoit qu'il a engagé deux fois la même recette, il se doit de la récupérer. Si vraiment on en est à dire qu'il devrait compenser cette soulte, c'est bien une subvention extraordinaire qu'il faut lui demander. Donc votre bonne idée, juridiquement, serait retoquée et j'en suis désolé.

Sur le CCAS, je comprends que l'on puisse se poser des questions mais là encore, il y a des règles de comptabilité publique. Il se trouve que je connais un peu le dossier et Catherine Desprès aura certainement à intervenir là-dessus, mais ces excédents capitalisés, juridiquement, ne peuvent pas être employés comme les autres sommes portées au budget du CCAS. Ils se constituent mécaniquement, encore une fois, je crois que nous en parlerons au CA. Lorsque j'ai eu, pendant 19 ans, la responsabilité du CCAS, j'ai été conduit à pratiquer deux fois cette purge. Ce sont des règles de comptabilité publique, il y a des excédents qui se constituent, je dirais à notre corps défendant. Je n'entrerai pas dans le détail mais cela vient des mouvements entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, entre autres les amortissements.

Nous avons réfléchi plusieurs fois sur cette question, d'abord pour comprendre le phénomène. La première fois que nous avons fait cela, avec Marie-Thérèse Senghor, en son temps, nous avons mis un certain temps à comprendre d'où venaient ces excédents et pourquoi ils se capitalisaient ainsi. Ensuite, nous avons trouvé le moyen de les résorber et cette réflexion a été menée à chaque fois que ces excédents nous ont amenés à pratiquer de cette manière.

Encore une fois, peut-être plus pour répondre à Madame Baron, dont l'intervention sur les excédents n'était pas exactement sur la même tonalité que la vôtre, Monsieur Panetta, je dis que même si nous le voulions, nous ne pourrions pas consacrer cette ligne budgétaire du budget principal du CCAS et de ses annexes à une politique sociale. Là encore, ce sont des règles de comptabilité publique.

Mme Desprès me signale que nous le ferons certainement une deuxième fois. Donc encore une fois, je pense que le CA du CCAS sera le lieu où vraiment nous entrerons dans les détails mécanique. Je ne voudrais pas alourdir le Conseil Municipal en allant trop loin, donc je n'irai pas plus loin là-dessus.

Sur la porte, Monsieur Diguët n'est pas là mais je pense que nous avons été confrontés à un imprévu par rapport aux coûts initiaux, il me semble l'avoir entendu dire.

Je terminerai quant à moi sur deux choses qui concernent des remarques plus complètes. Monsieur Panetta, bien sûr, nous partageons sur la DSU mais je partage aussi avec Monsieur Athéa notre préoccupation sur la taxe d'habitation.

Pour le coup, l'ancien gouvernement n'avait pas cela dans sa feuille de route. C'est quand même quelque chose de relativement nouveau qui risque en effet d'entrer en vigueur et qui me paraît assez dangereux pour des raisons financières, bien évidemment. Quelle sera la limite de la compensation de l'Etat dans le temps et en valeur absolue ? Et surtout, est-ce que cette compensation suivra l'évolution démographique de la ville ? Je n'en suis vraiment pas persuadé. Et puis surtout, supprimer la taxe d'habitation laisse à croire que finalement elle ne servait pas à grand-chose. En tout cas, beaucoup de citoyens risquent de l'interpréter de cette manière. Couper un lien direct entre le citoyen et l'administration financière et politique de sa ville, je ne pense pas que cela soit bon pour la démocratie, tout simplement, et cela va bien au-delà des pures considérations financières.

Pour terminer, sur la notion de pacte de confiance, je suis bien content que notre commune ne soit semble-t-il pas concernée par ce pacte de confiance parce que j'y vois de la part du gouvernement actuel quasiment une insertion un peu trop prononcée dans ce qui reste de la souveraineté des collectivités territoriales, c'est-à-dire la maîtrise de leur budget. Ce pacte de confiance me paraît cacher à l'arrière-plan une volonté de reprendre en main ce que la décentralisation avait apporté aux collectivités territoriales et comme, quelque part, cette décentralisation a été portée par ma sensibilité politique, je suis là-dessus encore plus vigilant.

M. le Maire : Merci. Une toute dernière intervention, Monsieur Panetta, et ensuite Madame Francisot.

M. Panetta : C'est important. C'était une question à laquelle M. Tisler pourra peut-être répondre parce qu'elle est suffisamment importante, et je précise que c'est une question et non une attaque. C'est à propos des loyers impayés de l'Hyper Bazar. Excusez-moi, je m'étais fait un pense bête que j'ai oublié.

Les règles juridiques du CCAS, très bien je prends acte.

Par contre, ce qu'il faut faire et entreprendre lorsque nous avons des loyers impayés, je pense le savoir un peu. Il nous est expliqué qu'il s'agit des loyers et charges du 4^e trimestre 2008 – et nous sommes en 2017 – et qu'il s'agit aussi des loyers et charges des années 2009 à 2012, et la société a été déclarée en faillite le 11 juillet 2013. Comment se fait-il qu'entre les premiers loyers impayés, 2008, et sa mise en cessation – puisque s'il y a un manque d'actifs, cela veut dire qu'elle est en faillite – en 2013, ce magasin ait pu rester ouvert ?

Juridiquement, cela prend un peu de temps, mais pas cinq ans ! Dès la constatation des premiers loyers impayés, au maximum un an, le locataire fautif est évincé. Je n'accuse personne, mais c'est une somme, 111 000 euros, quand même importante. Par conséquent, je demande ce qui s'est passé. Nous ne voulons pas faire de mauvais procès. Y a-t-il eu une difficulté imprévue ? Mais c'est quelque chose qu'il ne me semble pas possible. Ce n'est pas possible de laisser s'écouler autant de loyers pendant deux ou trois ans. Vous voyez que cela a une conséquence quand même importante sur notre budget, 111 000 euros, ce n'est pas rien.

M. le Maire : Vous aurez l'élément de réponse tout à l'heure. Je donne tout de suite la parole à Madame Francisot.

Mme Francisot : Je souhaiterais rebondir sur la taxe d'habitation. Je partage, comme vous, la même inquiétude sur le financement au niveau des collectivités après 2020. En ce qui concerne l'année prochaine, l'année 2018 et l'année 2019, il y aura des abattements, d'abord, pour les citoyens, de l'ordre de 30 %, puis de 65 %. Cependant les communes

gardent leur pouvoir sur les taux et les abattements. C'est une mesure à double tranchant parce qu'elle est pour le pouvoir d'achat des citoyens mais en même temps, les communes conservant leurs droits sur les taux et les abattements, tout ce qui ne sera pas compensé par l'Etat – qui compensera tout ce qui concerne les taux de l'année 2017 – le sera par les citoyens. Les communes préservent leur taux, l'État compense jusqu'à 2020 mais après, en effet, nous partageons cette même inquiétude, à savoir ce qu'ils décideront après.

M. le Maire : Frédéric, et j'aurais moi-même une réaction ensuite suite à cette intervention.

M. Tisler : Concernant Hyper Bazar, Monsieur Panetta, bien évidemment c'est une lourde charge. Plusieurs éléments. D'abord, à partir du moment où il y a eu dette locative, notre réaction juridique s'est faite dans les délais. Mais vous savez bien, d'abord, que la date de la mise en faillite de la société n'est pas obligatoirement la même que celle de l'arrêt du magasin. Nous le vérifierons. Ensuite, vous savez bien que même lorsque l'on diligente les procédures en temps et en heures, les lenteurs sont telles qu'il y a toujours des longs délais entre l'obtention éventuelle des loyers impayés prononcés par décision judiciaire, et de surcroît nous sommes bien là sur le droit des sociétés qui n'est pas exactement le même que pour des impayés de loyers par un particulier. Je peux vous dire que les services sont très vigilants sur le produit des loyers et que lorsque nous voyons des retards, bien évidemment nous réagissons en temps et en heure. Nous avons un service juridique appuyé par les services techniques de la Ville, également appuyé par la vigilance que nous avons à travers nos représentants dans les copropriétés sur l'état des impayés dans ces copropriétés qui nous permet de déclencher juridiquement les réponses appropriées dans le bon délai.

Là-dessus, malheureusement, je pense que c'est aussi le délai des recours devant la justice que nous avons à déplorer.

Par contre, il s'agit d'une affaire juridique. Si vous désirez davantage de précision sur des dates et sur les procédures que nous avons enclenchées, ce ne sera pas en Conseil Municipal mais entre nous.

Sur l'intervention de Madame Francisot, on peut en effet craindre que certaines collectivités jouent sur les taux et la question qui se pose est de savoir si le taux de la taxe d'habitation restera lié à celui des taxes foncières parce que c'est aussi quelque chose de non négligeable.

Quant à nous, nous nous sommes engagés à ne pratiquer durant ce mandat qu'une seule augmentation des taux, ce qui n'a pas été facile et n'a pas été une décision prise de gaieté de cœur et sous réserve que ce gouvernement ne nous mette pas en plus dans d'autres difficultés imprévues, nous sommes toujours pour le moment sur cette position.

M. le Maire : Merci. Je vous propose de soumettre aux voix notre budget supplémentaire. Ce budget supplémentaire s'équilibre à un peu moins de 4 millions d'euros, pour un budget total de 75,5 millions d'euros en fonctionnement et un peu moins de 31 millions d'euros en investissement.

Bien évidemment, comme l'a dit Bernard Athéa, notre démarche ici est toujours de faire des choix, des choix pour la population, des choix d'aménagement, des choix sociaux, des choix d'avenir, et d'investir pour la population. Le travail que nous effectuons ici, dans la Majorité, est un travail de maîtrise et de rigueur et c'est ce qui nous anime depuis le début de cette dernière mandature, mais en créant les conditions aussi, pour que notre Ville s'engage dans la démarche qui est la nôtre, à la fois de la participation citoyenne et aussi du développement durable, avec ses trois aspects, que ce soit le social, l'environnemental et l'économique.

Cela étant, Madame Francisot, je veux bien vous entendre, et au regard de vos connaissances professionnelles, ce que vous nous dites là est peut-être à enregistrer, en tout cas ce sera inscrit dans le procès-verbal. Mais le Maire que je suis, comme mon administration, nous n'avons vu à ce jour aucun texte précis. Il n'y a rien qui existe, donc je reste dans l'expectative, d'autant plus, et j'interviendrai tout à l'heure, qu'au regard des propositions du candidat devenu Président, il y a des choses qu'il a dites et qu'il fait, mais aussi des choses qu'il n'avait pas dites et qu'il fait aussi. Nous en reparlerons tout à l'heure sur les questions de logement. Par conséquent, soyons attentifs et vigilants les uns et les autres avec ce qui risque de nous arriver et j'en tiens pour preuve aussi la fameuse conférence territoriale qui devait avoir lieu à la fin du mois et qui est reportée. Je n'ose même pas imaginer ce que cela risque de vouloir dire pour les Territoires, pour la Métropole et bien évidemment pour les communes.

Je soumetts donc aux voix cette délibération concernant l'approbation des deux budgets supplémentaires – nous les votons ensemble – budget principal et budget annexe des parkings.

M. Panetta : Nous voulions...

M. le Maire : Ah oui, nous allons distinguer. Les délibérations ont été présentées en même temps mais nous allons distinguer les votes. Je mets donc aux voix le budget supplémentaire, budget principal.

La délibération n°2 est adoptée à la majorité (2 votes contre, 10 abstentions).

→ 3. Approbation du budget supplémentaire – exercice 2017 – Budget annexe des parkings

M. le Maire : Nous allons mettre aux voix cette délibération.

La délibération n°3 est adoptée à la majorité (2 votes contre)

M. le Maire : Nous passons donc à la dernière prise de parole du Conseil en ce qui concerne la présentation de délibérations par Frédéric Tisler, à savoir les admissions en non-valeur.

→ 4. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget principal

M. Tisler : Très rapidement, puisque cela a été dit en commission des finances et nous avons eu le débat sur l'Hyper Bazar, si nous ôtons ce dernier, le reste des admissions en non-valeur représente une somme de 4 446,45 euros, qui correspond à ce que nous votons habituellement. Je vous propose donc, après le débat sur l'Hyper Bazar, de passer au vote, sachant que j'ai précisé le détail des autres créances.

M. le Maire : Merci. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous votons toujours pour mais, excusez-nous, à cause de cette affaire de bazar, nous allons nous abstenir.

M. le Maire : C'était une explication de vote à la suite du débat précédent, nous allons le prendre comme cela.

Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie. Nous passons donc aux délibérations concernant les travaux, l'urbanisme et le cadre de vie. Concernant la dénomination du square Camille Desmoulins dans le quartier des Gondoles Sud, pour nous présenter cette délibération, Laurent Ziegelmeyer.

TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

→ 5. Dénomination du square Camille Desmoulins dans le quartier des Gondoles sud (square du 17 octobre 1961)

M. Ziegelmeyer : Sur ce sujet, nous avons eu plusieurs demandes associatives, l'ACAFA, dont plusieurs membres sont dans la salle ce soir, les Algériens du Val-de-Marne, et nous avons décidé d'y donner suite parce que cela entre en résonance avec notre travail sur la mémoire. En effet, nous devons œuvrer sur toutes les mémoires afin que toute la population de notre ville, dans toute sa diversité, se sente concernée. D'ailleurs de nouvelles choses, je n'en dis pas plus pour l'instant parce que nous y travaillons, seront évoquées l'année prochaine. En particulier, mon collègue Hassan Aoummis et moi-même travaillons avec une douzaine d'associations sur ces questions et nous vous en dirons plus en 2018.

Le 17 octobre 1961 fut en France, dans notre banlieue, un événement tragique et important pour cette mémoire de la guerre d'Algérie. Vous allez me dire : pourquoi Choisy ? Pourquoi cet endroit ? Pour ceux qu'ils l'ont lu, le livre de Jean-Luc Einaudi, *La bataille de Paris*, évoque plusieurs fois notre ville, plusieurs victimes de notre ville, plusieurs réactions militantes de notre ville, mais aussi dans les communes proches, Orly, Alfortville et son pont du Port à l'Anglais.

Il fallait bien évidemment un endroit en bord de Seine, pour être dans la symbolique de ce qui s'est passé le 17 octobre 1961, et puis ce quartier, les Gondoles Sud, a par ailleurs connu la présence de très nombreux Algériens travaillant notamment chez Renault.

Toujours sur cet événement, en 2012, le président de la République de l'époque, François Hollande, l'a reconnu. Je tiens à signaler que cette proposition s'inscrit également dans le même processus qui nous a conduits à travailler sur une plus grande mise en avant du 19 mars 1962, fin de la guerre d'Algérie avec, rappelons-le, dès cette année, l'intégralité de la commémoration dans le Parc de la mairie et puis, espérons-le, en 2018, si les Bâtiments de France nous en donnent l'autorisation, la mise en place d'une stèle qui ne sera plus temporaire.

Nous voulons faire de la valorisation de cette histoire un levier pour favoriser les échanges, les débats sur la période troublée de la guerre d'Algérie dont certains événements restent encore couverts comme, j'ai lu cela quelque part et j'ai beaucoup aimé la formule, des « secrets de famille de la République ».

Nous voulons contribuer à ce dialogue nécessaire, un dialogue ouvert, adulte. Cette guerre, je le rappelle, a fini il y a 55 ans. En 2000, 55 ans après 1945, nous avons tous, je crois, et bien heureusement, des échanges ouverts, adultes sur la deuxième guerre mondiale. Alors, pourquoi n'y arriverions-nous pas sur la guerre d'Algérie ?

Pour montrer la sincérité de mon propos mais surtout l'impérieuse nécessité de nourrir ce dialogue, je voudrais citer Lynn Novick, réalisatrice américaine, qui avec Ken Burns vient de produire un exceptionnel documentaire sur la guerre du Vietnam qui est passé sur Arte, et je vous invite tous à le regarder parce que c'est, pour le coup, assez exceptionnel.

Elle dit, dans une interview récente : « La leçon que nous en retirons c'est qu'éviter de parler de quelque chose n'en atténue pas la douleur. L'ignorer ne signifie pas que l'on a réglé le problème, bien au contraire ». C'est une Américaine, sur la guerre du Vietnam. J'espère que ce que les Américains arrivent à faire sur la guerre du Vietnam aujourd'hui, nous arriverons à finir par le faire sur la guerre d'Algérie et sur le nécessaire rapprochement entre nos peuples.

Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame Alirol.

Mme Alirol : Je tiens déjà à vous dire que je parle en mon nom propre. Vous n'êtes pas sans savoir que je suis originaire de l'Algérie, autrement dit Pied-noir, et que je suis très sensible à tout ce qui tourne autour de cette période. Cela étant dit, je n'approuve pas cette délibération, d'une part parce que j'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement de l'époque a autorisé le FLN à faire une manifestation sur le sol français alors que nos soldats étaient en train de combattre ce même FLN de l'autre côté de la Méditerranée. Certains faits ne sont pas avérés, des documents ont été égarés, donc je pense qu'il faut, peut-être, faire une part à d'autres événements qui méritent aussi d'avoir un square, une rue, voire même une impasse. Je vous citerai deux dates, le 26 mars 1962 et le 5 juillet 1962, histoire de rééquilibrer tout ce qui peut être fait sur cette guerre. Je crois qu'il faut également cesser de culpabiliser et de faire repentance à tout-va.

Merci de votre écoute.

M. le Maire : Merci. Gabriel Roche.

M. Roche : Béatrice, je te remercie pour cette question, même si je ne vais pas la prendre du même côté que toi. C'est peut-être une question de génération, d'ailleurs. Je ne suis pas Pied-noir, mais j'ai un père qui a fait la guerre d'Algérie, comme bon nombre de parents de ma génération.

Effectivement, on doit s'interroger sur pourquoi il y a eu une autorisation d'un côté et puis, je ne vais pas parler d'ambivalence parce que ce serait jouer avec les mots, mais de l'opération de police qui a envoyé des appelés en Algérie faire du « maintien de l'ordre ».

C'est justement pour toutes ces raisons que je dis que nous sommes tous des victimes transgénérationnelles de cette question du secret non pas de ma famille mais de la famille républicaine.

Car même si moi je n'ai jamais mis les pieds en Algérie, je porte de fait du silence de mon père et de la brisure qu'a été pour lui cette guerre, du fait qu'il n'a pas été disponible pour m'élever, tout simplement, pour m'éduquer dans la confiance du monde, puisque lui-même avait été, je crois, sacrément secoué par cette guerre, comme en face d'autres l'ont été. Les Algériens, dans leur lutte, l'ont été aussi, parce que les archives ne sont pas ouvertes, beaucoup, de l'autre côté, encore.

C'est donc pour toutes ces raisons que je pense que nous devons exiger de lever le voile sur toutes ces questions, pour nous réparer et pour nous réapproprier nos liens.

Je pense en effet que s'il y a beaucoup d'errances identitaires de part et d'autre, c'est parce que nous avons un vrai problème de secret de famille qui nous pèse, comme un secret de famille peut peser tout simplement lorsqu'il y a eu des histoires traumatisantes pour des membres de la famille et que l'on n'en parle pas, et que cela ressurgit. Tous les cabinets de thérapeutes en sont pleins. C'est au nom de cela que je pense que ce projet est un beau projet.

M. le Maire : Madame Alirol.

Mme Alirol : Je voudrais simplement dire que cela remet le doigt sur ce qui fait mal.

M. le Maire : J'interviendrai après. Tonino Panetta.

M. Panetta : Je connais Béatrice et je vois bien l'émotion qui est la sienne. Je l'ai déjà exprimé ici, oui il y a un devoir d'histoire. Il faut laisser travailler les historiens mais, à la mesure de ce qu'a pu déclarer Emmanuel Macron pendant sa campagne et les effets que cela a eu, je pense que cette délibération, dans le cœur de quelques-uns et quelques-unes, aura les mêmes effets dévastateurs. Cela ranime des blessures profondes de deux peuples qui ont énormément souffert. C'est quelque chose qui est encore très proche de nous, les années 60 Je pense donc qu'il faut ménager les acteurs et les actrices qui ont vécu cette période. Les ménager, cela ne veut pas dire l'oubli, ni empêcher les historiens de faire leur travail. D'ailleurs il y a eu beaucoup d'avancées, beaucoup de choses reconnues de part et d'autre, et la vérité se fait jour, chaque fois un peu plus grande.

Pour ma part, je laisse chacun faire en son âme et conscience ce qu'il juge bon. Je vais m'abstenir, en solidarité avec les deux camps, parce que je pense que même pour ceux qui seront heureux de la dénomination de cette place, cela va les faire revenir de nouveau et réfléchir sur un moment assez horrible de notre histoire.

Oui, il y a la transmission aux jeunes, mais la transmission aux jeunes se fait par l'histoire et dans cette période trouble, il y a tellement de personnes oubliées, tellement de personnes qui ont souffert.

Nous pourrions aussi avoir une pensée pour les harkis auxquels on a fait un sort scandaleux, vis-à-vis desquels la France a manqué à sa parole de la façon la plus totale.

Donc si je m'abstiens, ne pensez pas que je n'ai pas d'idée précise sur la situation. J'ai déjà dit ici l'estime que j'avais pour Michel Rocard, ancien ministre qui, pour ceux qui connaissent la guerre d'Algérie, et je m'y intéresse, était un acteur primordial de cette période. Et je l'admire d'autant plus pour ce qu'il a fait dans cette période. Sa tête a été mise à prix, peut-être avait-il un nom d'emprunt. J'invite ceux qui s'intéressent à cette période à s'y pencher. Il était journaliste à l'époque et il dénonçait déjà certains faits que les historiens reconnaissent aujourd'hui. Cela suffira peut-être pour savoir ce que je pense sur cette histoire mais je pense qu'aujourd'hui la compassion, l'empathie avec ceux qui ont connu cette période doit l'emporter sur tout le reste et c'est pour cela que je préfère m'abstenir. Merci.

M. le Maire : Merci pour cette explication de vote. Hassan Aoummis.

M. Aoummis : J'ai beaucoup de respect pour ce qui vient d'être dit par Béatrice. Je m'exprime en tant que Français, porteur d'une mémoire qui est aussi la tienne, Béatrice, une mémoire où je suis d'ici et d'ailleurs. J'essaye de vivre cette mémoire de manière non conflictuelle, de manière apaisée et ce n'est pas toujours évident.

Je ne suis pas d'origine algérienne, je suis issu d'un autre pays dont la décolonisation a été un peu moins traumatisante, mais je mesure à la fois en tant que citoyen français et aussi en

tant qu'enseignant les difficultés que nous avons avec les générations, nos enfants et ceux qui vont venir à travers ce mutisme, à travers ce silence concernant tout un pan de notre histoire qui a évidemment, comme toute histoire, son côté sombre et son côté lumineux.

L'amnésie n'est jamais bonne et il est important, il est fondamental, pour que nous puissions construire l'avenir collectivement, que nous lisions notre histoire de manière constructive.

La démarche de Laurent Ziegelmeier, que je soutiens, n'est pas une démarche simplement faite sur la base d'une mémoire, parce qu'il y a le devoir de mémoire mais aussi le besoin, par moments, de dépasser cette mémoire pour autre chose. La démarche, c'est comment intégrer l'autre dans le récit collectif, dans le récit, le roman national. C'est cela qui est posé aujourd'hui.

Comment faire pour que l'apaisement règne dans les esprits, comment faire pour intégrer la mémoire de l'autre qui se sent stigmatisé, qui se sent rejeté dans quelque chose que l'on appelle la collectivité nationale ? Je mesure en disant cela l'importance de cet aspect affectif que tu as exprimé, Béatrice.

M. le Maire : Merci. Ont demandé à prendre la parole Françoise Juhel, et ensuite Madame Baron, Monsieur Thiam et Laurent Ziegelmeier.

Mme Juhel : Mon mari a quitté l'Algérie à 14 ans parce qu'il était né à Oran. Aujourd'hui, il a 70 ans et s'il peut encore parler, ce n'est pas pour longtemps. Son père était militaire pendant la guerre d'Algérie et il a passé toute sa retraite à réparer ce qu'il avait fait pendant la guerre d'Algérie en s'occupant des harkis.

En même temps, aujourd'hui, les amis de mon fils sont des gens de Choisy-le-Roi qui ont quelquefois des parents algériens, qui sont d'origine maghrébine... Comment dans la tête de ces jeunes, les choses se parlent, se disent y compris avec les témoignages de cette déchirure qui a été, pour les Français d'Algérie, de quitter leur pays, de quitter leurs racines parce que cette guerre les chassait de chez eux ? Je pense qu'il faut que tout cela puisse se dire, que le temps est venu malgré tout, même si c'est encore très blessant, d'en parler avec ceux qui vivent encore, parce que l'on ne fait pas de l'histoire qu'avec des historiens qui parlent de choses mortes.

Je pense que c'est important, les émotions, et je pense que c'est important, pour nos jeunes d'aujourd'hui, de sentir l'émotion de tous les côtés. Pourquoi cela a été tellement violent, tellement difficile... Je pense que c'est important que l'histoire se fasse avec des vivants et nous n'avons plus beaucoup d'années pour que ce soit possible.

Mme Baron : On voit bien que la dénomination d'un espace public est loin d'être anodine. Il est un principe de ne pas symboliser la revendication des opinions publiques. Toute polémique doit être évitée, le Maire en est garant. D'autre part, on ne peut pas saucissonner l'histoire de France de part et d'autre, comme il a été dit avec tant d'émotion. Il faut apaiser, il ne faut pas attiser les haines et ne pas réveiller les souffrances. Nous devons penser au vivre ensemble et penser à l'avenir.

M. Thiam : Moi je vais voter cela. La première fois que j'en ai entendu parler, je me suis dit : cela fait 50 ans, cela ne fait pas longtemps, c'était hier. J'ai trouvé choquant que cela ait pu se passer en France il y a 50 ans. Après, on peut me dire aussi, la deuxième guerre mondiale, c'était il y a 70 ans. Mais c'est choquant de me dire qu'il y a 50 ans il y avait des troubles de ce genre en France et que des jeunes gens ou des manifestants puissent être jetés comme cela dans la Seine. C'était donc mon idée de cet événement, dans ma tête.

Maintenant, j'écoute le témoignage de Madame Alirol et je me dis que l'histoire est vraiment complexe. On se dit qu'il y a des gens qui ont été jetés dans la Seine, qui sont blessés, et il y a d'autres gens qui ont dû quitter la terre qu'ils aimaient, l'Algérie et qui sont aussi blessés.

Donc c'est pour cela que j'aimerais dire que c'est difficile, pour un jeune conseiller municipal, de travailler sur cette question, c'est difficile, en ne connaissant pas l'histoire réelle, en n'ayant pas tous les éléments de l'histoire de la guerre d'Algérie, c'est très difficile de se prononcer. J'avais juste cela dire.

M. le Maire : Anticipez vos demandes de prises de parole. Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Je vais être extrêmement bref. Je suis ému, il y a un moment d'émotion assez fort, avec les témoignages d'un jeune et d'une dame moins jeune...

Je suis très sensible à ce que dit le jeune sur la complexité de la chose. C'est difficile, mais surtout c'est complexe. Je voudrais être court pour dire à Madame Alirol, je ne sais pas si c'est une consolation, que le sens que nous voudrions donner... Ce n'est pas une fin en soi, la désignation, c'est un point de départ pour ouvrir quelque chose de nouveau. En tout cas, c'est comme cela que je l'entends. Ce n'est pas une fin en soi que de dire qu'il y a eu un jour des humains qui ont jeté d'autres humains dans la Seine. C'est un point de départ pour tenter de comprendre ce qui s'était, justement, passé et tenter de se saisir de la complexité de la chose.

M. Ziegelmeyer : Je trouve ce débat, sincèrement, pour ceux qui me connaissent, plus que touchant. Je suis très touché par toutes les interventions. Ce sont vraiment des choses qui ne sont pas simples et je voudrais exprimer deux ou trois choses.

Tout d'abord, je pense notamment à ce que Hassan et Ali ont dit, c'est vraiment dans cet état d'esprit-là que nous sommes. A la fois point de départ pour apaiser, pour dialoguer – c'est vraiment cette notion – et comment on intègre, comme le disait si bien Hassan, dans le roman national, toute une frange de la population de cette ville. Lorsqu'on les rencontre, nous avons des réunions régulières avec une douzaine d'associations, on sent bien que par rapport à un certain nombre de commémorations, ils ne se sentent pas tout à fait là, etc. En même temps ce sont des citoyens de notre commune aujourd'hui et je pense qu'il faut aussi que nous entendions cela. Quand Françoise dit que l'on ne fait pas une histoire uniquement avec des historiens et qu'il faut faire l'histoire avec des vivants, il y a de cela aussi.

Il y a ce côté où l'histoire doit être un échange permanent avec ceux qui peuvent encore témoigner. Oui, cela réveille des douleurs et je donnerai, puisque plusieurs l'ont fait ici ce soir, un témoignage personnel ensuite.

Je vous engage à regarder des extraits, puisque c'est très long, de ce documentaire sur le Vietnam et, en particulier, au regard de la discussion de ce soir, les témoignages des familles américaines qui ont perdu leur fils, leur frère, leur cousin dans la guerre du Vietnam. Quand on les entend parler, on sent vraiment que cela réveille des blessures, mais les propos de la réalisatrice montrent bien qu'en même temps c'est une nécessité. Elle le dit, et je le répète, l'ignorer ne signifie pas que l'on a réglé le problème, bien au contraire.

Je finirai par une histoire personnelle, puisque plusieurs ont évoqué la leur ce soir. J'ai une autre histoire. J'ai connu un arrière-grand-père qui, si les brancardiers n'étaient pas passés à 10 mètres de lui à Verdun, n'aurait jamais été mon arrière-grand-père. Et puis, trois des miens sont partis dans les camps. Deux sont revenus, dont un grand-père qui a été pour moi un vrai inspirateur sur beaucoup de choses, ce grand-père qui était en marcel et sur le bras duquel il y avait un numéro qui était tatoué. Il a été dans mon éducation personnelle, je le dis avec beaucoup d'émotion et je me retiens pour ne pas en pleurer, celui qui m'a appris

l'ouverture à l'autre et notamment, dans la ville où il était Adjoint au Maire, l'ouverture à ceux qui l'avaient fait souffrir. Il a été l'un des promoteurs du dialogue fort avec des Allemands, qui plus est des Allemands d'une ville de Bavière. Je trouvais cet acte-là d'un courage énorme. Enorme d'accepter de faire un dialogue avec, certes, les descendants de ceux qui l'avaient fait passer à deux doigts du four crématoire.

Je pourrais pour finir vous parler de mon autre grand-père, avec qui je me baladais souvent et qui un jour, alors que nous marchions dans la rue, j'avais 9 ans, m'a dit : « tu vois le type là-bas ? C'est celui qui m'a dénoncé aux Allemands ». Et il a continué son chemin. Quelle force de résilience, quelle force de dialogue ! Ces deux hommes m'ont beaucoup, beaucoup, beaucoup marqué. On me croit ou on ne me croit pas, mais c'est dans cet état d'esprit-là que j'essaie de travailler sur les questions de mémoire. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci. Je ne vais pas en rajouter mais simplement, peut-être, dire que nous voyons bien, ici ce soir, que nous sommes sur un sujet empli de douleur, d'émotion et aussi d'affectivité. Cela peut aussi, peut-être, humaniser le regard que nous devons avoir à travers notre histoire mais aussi à travers les histoires qui se vivent aujourd'hui à travers le monde et les conflits que des familles subissent parfois à travers des exodes.

Le travail d'histoire, le travail de mémoire, la France a commencé à le faire. On avait peut-être reproché à l'Allemagne de ne pas avoir fait ce travail assez tôt sur la question de la seconde guerre mondiale. Ne tombons pas, nous aussi, dans cette erreur-là. Je ne veux pas comparer les deux événements, loin de moi cette idée, mais c'est dans la notion de travail et de réflexion approfondie, et toujours dans le cadre de l'amitié et de la reconnaissance du fait de vivre différemment dans sa culture, pour les peuples.

La France a commencé, même à travers les mots. Nous sommes passés de « maintien de l'ordre » à « événement » et à « guerre ». On voit bien que les présidents successifs y sont allés, mais de manière progressive, parce que nous sommes dans cette difficulté.

Je pense qu'au même titre que d'autres pays l'ont fait à travers leur histoire, leurs colonies, on peut parler de la Belgique, de l'Angleterre, de beaucoup d'endroits du monde où il y a eu ce type d'événement... Je pense que beaucoup de pays l'ont fait et nous devons le faire mais cela nous appelle certainement, pour revenir à Choisy-le-Roi, à travers les interventions des uns et des autres, à nous demander comment, à travers nos équipements culturels, à travers le travail de nos partenaires associatifs, nous pouvons créer les conditions d'approfondir cette démarche. Pourquoi pas à la médiathèque, pourquoi pas avec l'association Louis Luc pour la mémoire de Choisy-le-Roi, en intégrant les questions de ces salariés, travailleurs choisyens qui sont décédés, parce que là, nous parlons de la répression, je ne veux pas élargir plus globalement sur la guerre franco-algérienne.

Je pense que peut-être, à l'issue de ce Conseil, nous avons à créer les conditions d'un événement, d'une soirée, d'une initiative qui nous aide à approfondir et à réfléchir au-delà de ce que nous avons pu partager aujourd'hui en Conseil.

Je propose de soumettre aux voix la dénomination du square, en ayant évidemment pris en compte les interventions des uns et des autres.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité (8 votes contre, 3 abstentions)

→ **6. Avis de la ville de Choisy-le-Roi sur le dossier de réalisation de la ZAC « Troènes »**

M. le Maire : Nous poursuivons les délibérations avec l'aménagement dans la ville et notamment une ZAC importante qui n'entre pas dans le NPRU ni dans l'ANRU. C'est la ZAC des Troènes, pour laquelle nous allons ce soir donner l'avis de la Ville sur le dossier de réalisation. C'est une opération importante puisqu'elle a démarré, comme je m'y étais engagé auprès des habitants, dès le début de ce mandat. Gabriel Roche.

M. Roche : Vous savez tous où sont les Troènes et surtout l'état des deux bâtiments et des pavillons qui étaient aux Troènes, la proximité avec l'A86 et le besoin que nous avons, pour le confort et pour la question patrimoniale, de revenir sur ces bâtiments.

Après plusieurs scénarios pour tout d'abord essayer de préserver l'essentiel du bâti, pour essayer éventuellement de le réhabiliter fortement, etc., il a été décidé, surtout au vu des nuisances, de repartir sur un projet de reconstruction-démolition, dans ce sens-là, c'est important.

C'est une opération qui n'entre absolument pas dans un cadre de renouvellement urbain, pour laquelle il n'y a aucun financement autre que le montage financier avec le bailleur, avec le fait qu'il s'agit d'une opération avec une mixité à la fois dans le programme de logements mais aussi dans une future zone artisanale. Il a été décidé de créer une ZAC, ce qui pour la municipalité a été important parce que cela nous a permis de faire tout un travail de concertation dans le cadre de ce que nous avons mis en place dans ce mandat, de manière très prononcée et de mener toute une réflexion, parce que c'est un lieu qui était chargé d'histoire. Les gens qui y vivent y sont depuis longtemps, là aussi nous revenons à l'histoire.

Il y a donc eu beaucoup d'allers et retours dans le cadre de cette concertation pour réussir à avoir un programme qui puisse apporter de la modernité à notre ville, comme entrée de ville, qui puisse aussi offrir un habitat qui soit aux normes d'aujourd'hui, ce qui est loin d'être le cas actuellement, et de pouvoir, donc, diversifier.

Nous nous inscrivons dans la concertation avec l'architecte, qui a revu plusieurs fois sa copie. Sachez aussi que bien que nous ne soyons pas, encore une fois, dans le cadre d'un renouvellement urbain, nous avons travaillé avec la même charte que celle qui préside à nos renouvellements urbains. Nous nous sommes notamment inspirés de celle de Pelloutier. Nous soutenons donc les habitants et les citoyens à travers cette charte et mon rôle est là aussi, avec Valophis.

C'est donc tout un travail de concertation que nous a permis la création de cette entité juridique qu'est la ZAC.

Voilà, je réponds maintenant à vos éventuelles questions.

M. le Maire : Bien évidemment, nous donnons un avis favorable ? C'est la conclusion, normalement. Monsieur Panetta.

M. Panetta : C'est juste pour expliquer pourquoi nous allons nous abstenir. C'est en cohérence avec la ligne politique que nous avons choisie puisqu'à diverses reprises durant ce Conseil certains ont parlé de leur ligne politique.

Nous, nous souhaitons qu'à Choisy-le Roi, lorsqu'il y a une entreprise de ce genre, c'est-à-dire requalifier un site, réhabiliter des logements, nous sommes parfaitement d'accord mais à condition que l'on ne construise pas plus que ce qu'il y avait précédemment. Il est temps

d'arrêter les constructions nouvelles sur Choisy-le-Roi, qu'elles soient d'ailleurs en accession à la propriété ou en locatif.

Le bétonnage de la ville, d'autres groupes qui sont dans ce conseil l'ont dénoncé et ne mettent pas leurs paroles en adéquation avec leurs actes. Nous, nous mettons nos paroles en adéquation avec nos actes. Nous ne voterons pas contre, parce que cette réhabilitation est nécessaire et il faut donc le faire. Mais nous regrettons, comme beaucoup d'habitants, contrairement à ce qui a pu être dit, parce que des habitants se plaignent là-bas, qu'il faille ajouter à cela des constructions nouvelles.

Nous pourrions prendre comme exemple, et tout à l'heure d'ailleurs il y aura une délibération où là, nous serons plus formels, le nouveau quartier des Hautes Bornes où il règne une zizanie et un mécontentement important de la population et où une pétition est en cours.

Notre ville ne peut plus accepter de nouveaux logements, quels qu'ils soient. Nous avons besoin de respirer, en cela je rejoins Monsieur Id Elouali, nous avons besoin d'espaces verts, nous avons besoin que moins de véhicules, moins de camions circulent et pour cela il faut arrêter les constructions nouvelles parce que qui dit construction nouvelle, et malgré les trams et tout ce que vous pourrez imaginer, dit aussi voitures nouvelles, sans parler aussi de l'intendance qui doit suivre, école, assistance, etc., à laquelle, nous en avons parlé tout à l'heure lors du budget, il n'est pas certain que nous pourrions faire face au vu de ce qui nous attend dans les années futures.

M. le Maire : D'autres interventions ? Madame Baron.

Mme Baron : Evidemment, l'opportunité de renouvellement urbain pour cet endroit était à saisir. Il y a un besoin urgent de reloger les habitants dans des logements plus sains avec des loyers modérés. Il y avait l'avantage aussi de refaire une entrée de ville, de repenser les berges de Seine – c'était un endroit délaissé – d'installer des pistes cyclables et surtout d'assainir ce secteur. Mais pourquoi surpeupler cette zone ? Il y avait 60 logements, on en construit 157, plus des entreprises de plain-pied dans une zone où il y a des risques d'inondation et dans un site de nuisances acoustiques avec l'autoroute qui est tout près. On ne peut pas se permettre de concentrer tous ces logements plus une zone d'activité. Nous pourrions reproduire les problèmes de la ZAC du Port. La concentration d'habitations en fera une zone sensible. Ce sont des ménages pauvres qui se trouvent dans ces zones urbaines sensibles et l'on voit les effets dévastateurs que cela produit. Nous allons donc nous abstenir aussi car pour un meilleur cadre de vie pour ses habitants, nous souhaitons avoir moins de logements et plus d'espaces verts.

M. le Maire : Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Monsieur Id Elouali.

M. Id Elouali : Je voudrais faire deux observations. La première est que nous allons voter favorablement sur cette délibération. Nous assistons là à un modèle d'urbanisme assez réussi, pour ne pas dire carrément réussi puisque nous avons une mixité sociale, une mixité de fonctions. Il y aura une revalorisation des espaces verts. J'ai été très attentif à cette dimension et j'ai trouvé que, justement, ces espaces d'aération ne sont pas manquants, bien au contraire. Il y a un couloir, une sorte de belvédère qui ouvre le quartier sur la Seine.

J'ai été aussi particulièrement rassuré de voir qu'il y a une étude sur les questions énergétiques qui est très intéressante, au-delà de la réglementation. Il y a quand même une recherche d'innovation en matière d'énergies renouvelables et c'est d'ailleurs, je pense, la seule attention que j'aimerais que l'on porte davantage. Nous en sommes au premier phasage des études. Les préconisations qui en sont issues sont vraiment très intéressantes. Donc pour cela, mon groupe votera favorablement pour ce projet.

Maintenant, deuxième observation et là, pour le coup, puisque Monsieur Panetta me cite, je vais lui renvoyer le compliment.

Monsieur Panetta, évidemment, il y a des choses que l'on peut partager, fort heureusement. Pour autant, c'est là que je ne vous comprends pas. Hier, il y a eu un conseil de Territoire, vous y avez fait référence, et j'ai été plus que surpris de voir que vous parliez aujourd'hui d'une ligne politique parce que cette ligne politique a fait défaillance hier, puisque vous avez voté favorablement pour un PLU qui lui, justement, se décharge alors que vous n'arrêtez pas de dire ici qu'il est temps que d'autres fassent. Cela ne vous a pas empêché, lorsqu'il s'agit d'un camarade de la même sensibilité que la vôtre, de faire entorse à votre ligne politique.

M. Panetta : En deux secondes, Monsieur le Maire, parce qu'une désinformation pareille, c'est outrancier.

M. le Maire : C'est par rapport au « camarade » en question, je ne pense pas que Tonino Panetta va dire qu'il apprécie beaucoup Didier Gonzales.

M. Panetta : Si M. Id Elouali était plus présent au Territoire et s'il était plus présent aux commissions, peut-être saurait-il comment fonctionne le Territoire, ce que nous avons élaboré dans la charte et ce qui s'est dit. Vous remarquerez que j'ai voté aussi les PLU d'Ivry, de Vitry, des villes de gauche, des villes des Verts, sans état d'âme. Pourquoi ? Parce que nous avons dit que dans cette charte les PLU appartenaient à leur ville jusqu'à ce que nous établissions notre propre PLUI. Voilà pourquoi, en respectant des accords pris avec tous les groupes politiques, je vote les PLU des villes voisines, qu'elles soient de droite ou de gauche, Monsieur Id Elouali.

Lorsque nous parlerons du PLUI, là, peut-être me rejoindrez-vous ou c'est moi qui vais vous rejoindre, puisque tous les deux, nous dénonçons le bétonnage et le manque d'espaces verts et il y aura beaucoup à dire sur le projet des Ardoines.

M. le Maire : Merci. Gabriel Roche.

M. Roche : Je comprends que nous n'ayons pas la même perception du modèle urbain, Monsieur Panetta. Petite information : si l'on regarde la densité de ce qui est aujourd'hui la ZAC des Troènes, on le ramène à la densité du pavillonnaire à Choisy-le-Roi. Je ne sais pas où est la densité mais il y en a une qui me convient plus, c'est clair, en termes d'occupation de l'espace et en termes de libération des sols, etc. Je crois que l'on n'a rien dit lorsque l'on parle de densité et l'on n'a absolument rien dit lorsque l'on parle de bétonnage, mais c'est une question dont j'aurais plaisir à parler avec vous. La qualité des espaces publics ne se définit pas uniquement par la question de la densité de la construction.

Ce que je comprends dans vos propos, c'est que finalement, l'annonce du gouvernement, de son programme, puisque mercredi dernier – et c'était très attendu après l'annonce très provocante de la baisse des APL qui est intervenue en plein cœur de l'été, c'était histoire de nous préparer à la rentrée – la stratégie du logement a été dévoilée. Dans ce catalogue d'une trentaine de mesures qui est annoncé comme une révolution du modèle français du logement social – le choc de l'offre, a-t-on dit aussi par ailleurs – cette révolution vise à mettre en cause le modèle républicain de la cohésion nationale. Cette formule est celle de Jean-Louis Dumont, le très policé Président de l'Union sociale pour l'habitat, qui n'a pas la réputation d'un homme qui manie les mots de manière très populiste.

De quoi parle-t-on ? Jean-Luc Vidon, le président de l'AORIF. J'essaie de nous rapprocher un peu, c'est l'île de France, là, donc zone un peu particulière, en tout cas le président de l'AORIF déclare que ces mesures ont un caractère profondément injuste. Elles visent le logement social alors qu'il est le seul à produire des logements abordables financièrement

en Île-de-France. Baisser les loyers les moins chers et ne rien faire pour baisser les plus élevés, quelles conséquences ?

Effectivement on parle de cela, parce que la conséquence de faire porter la question de la relance du logement sur uniquement les bailleurs sociaux, avec une baisse d'APL qui serait compensée par une baisse des loyers, c'est un manque à gagner pour les bailleurs. Sur l'ensemble des loyers, je n'ai plus le chiffre en tête, mais peut-être que Monsieur le Maire, qui revient de la conférence d'état des lieux, le saura. En tout cas, ce que je sais c'est que cela réduirait de 70 % la capacité d'investissement des bailleurs.

Ce gouvernement fait donc des effets d'annonce qui viennent au cœur de ce qui est la cellule familiale parce que le logement, je le rappelle, c'est un droit fondamental et c'est quelque chose qui est très préoccupant pour la plupart des ménages, vous le rappelez souvent, Monsieur Panetta.

J'ajoute à cela que nous avons une loi Egalité qui vient resserrer ce que l'on appelait la loi Molle (loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion), vous savez, la loi sur la sous-occupation. Aujourd'hui, une personne seule ne pourrait plus habiter dans un T3. Je pose seulement la question : est-ce que chacun a bien compris quelles étaient les réalités de vie de familles monoparentales qui ont besoin des parents, des grands-parents pour garder, élever leurs enfants, etc. ?

Je vous invite à réfléchir parce que je crois qu'il y a un combat politique à mener et – même Monsieur Juppé – nous sommes tous à dire qu'à un moment donné on ne parle pas de la vraie question qui est pourquoi nous n'arrivons pas à faire du logement social à des prix corrects dans ces zones tendues. C'est la question de la capacité que nous avons à nous saisir du foncier. Je sais que c'est très compliqué mais nous n'avons toujours pas avancé sur ce sujet.

Par conséquent, je pense que plutôt que d'avoir une pensée complexe, ce programme est d'une pensée décomplexée qui vise à fusionner des organismes de bailleurs sociaux pour avoir moins d'organismes et pour pouvoir faire une offre et une demande en direct qui s'apparente à ce que fait aujourd'hui Century 21, tous ces gens qui continuent à faire monter la tension du logement.

M. le Maire : Merci. Monsieur Ennaoura.

M. Ennaoura : J'en profite, puisqu'un point d'actualité vient d'être soulevé. J'aimerais juste réagir à l'avalanche de mesures antisociales qui vient d'être présentée, annoncée dans le premier budget de l'éminence grise de François Hollande qui a pris le pouvoir, Monsieur Macron.

Je suis atterré par toutes ces mesures. Depuis l'été, on l'a vu, ce gouvernement s'attaque avec une ampleur assez considérable et sans précédent à tout ce qui fonde la solidarité dans ce pays, et notamment la solidarité dans le logement, et en particulier aux APL. Vous l'avez vu, la baisse des APL représente près de 1,7 milliards d'euros. C'est considérable et, puisqu'on aborde ce sujet, je suis frappé par cette répétition et cette obstination de ce gouvernement et du Président de la République à vouloir s'attaquer au logement social. Cela a été dit par mon collègue, les conséquences pour les offices HLM seront considérables, à la fois sur le plan de l'investissement mais aussi sur le plan de l'entretien.

On ne peut ignorer les conséquences sur les offices HLM et d'ailleurs Monsieur le Maire va certainement l'aborder puisqu'il a participé au congrès HLM à Strasbourg.

Ce que je veux dire simplement, c'est qu'à la suite de la baisse de ces APL, on a entendu que ce gouvernement souhaitait vendre le parc locatif, ou en tout cas une partie du parc locatif et l'on observe, aujourd'hui, qu'il s'attaque aussi aux APL destinées aux accédants à la propriété. Il y a donc une incohérence assez hallucinante de la part de ce gouvernement.

Ce qui me choque et que je veux partager en prenant la parole ce soir, ce sont les attaques également contre l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant et la prime de naissance. Cela a été dit par Gabriel, à un moment donné il va falloir quand même se mobiliser. Un certain groupe politique, pour le pas le nommer, la France Insoumise, a parlé, dans le cadre des ordonnances sur la loi travail, d'un coup d'État social. Là, on en prend vraiment le chemin et face à ce déchaînement, parce que c'est un véritable déchaînement, si vous observez l'actualité tous les jours, c'est assez hallucinant, j'en appelle à tous dans la mobilisation contre cette attaque systématique sur ce qui fonde la solidarité dans notre pays.

M. le Maire : Merci. Frédéric Tisler, que j'avais oublié par deux fois et je le prie de bien vouloir m'en excuser.

M. Tisler : C'est scandaleux, j'ai très peu l'occasion de m'exprimer ce soir... C'est bien sûr le maire adjoint de quartier qui parle. Je ne vais pas répéter beaucoup de choses qui ont été dites, d'autant plus que ma voix va me trahir.

Je voudrais quand même dire qu'il me semble très inapproprié de parler de bétonnage sur ce projet. C'est vrai qu'il remplace une parcelle où il y avait des arbres, des grands arbres, des vieux arbres qui accueillait joyeusement leur contingent de nids de frelons asiatiques chaque année et je ne désespère pas que les nouveaux pourront bientôt faire la même chose.

Mais à côté de tout ce qu'on a dit sur la nécessité d'accompagner cette modification d'entrée de ville qui n'est quand même pas la plus belle que nous ayons eu l'occasion de voir, je voudrais dire aussi qu'à travers ce projet beaucoup de difficultés du quartier vont être résolues. Ce sont des petits éléments connexes que j'apporte au débat, parce que je suis aussi en position d'écouter la population de la ville.

Cela permet de freiner la vitesse des voitures sur l'avenue d'Alfortville parce que cela aménage un nouveau rond-point. Cela permet d'avoir une fenêtre sur la Seine qui n'existe pas de manière appropriée à ce niveau-là.

Cela permet d'utiliser peut-être aussi différemment les terrains qui sont autant, pour le moment, de friches susceptibles d'accueillir, malheureusement, des implantations que nous ne souhaitons pas forcément. Cela permet également la création d'un terrain de jeu qui n'existe pas à cet endroit.

Cela permet, et cela va vous paraître peut-être ridicule, de déplacer un transformateur électrique qui est en train de pourrir la vie des habitants d'un immeuble de l'avenue des Marronniers parce qu'il fait beaucoup de bruit à cause des vibrations.

Cela permet tout ce genre de choses. J'ai vu, comme certains d'entre vous, une réunion un peu pénible où en effet un certain nombre d'habitants des Troènes, au moment où on leur a parlé de ce projet, ont émis un certain nombre de réserves. Je me demande si ces habitants sont sur les mêmes positions, maintenant qu'ils connaissent mieux le projet, qu'ils en ont vu le phasage et qu'ils ont vu aussi la qualité de l'accompagnement social de ce projet.

C'est aussi là-dessus que je veux intervenir. Nous avons déjà eu un quartier qui a connu la même évolution – démolition reconstruction – et qui a connu, notamment à travers une

MOUS spéciale que nous avons faite à ce moment, un accompagnement de la population. Je sais que des dispositifs analogues se mettent en place.

C'est un argument que j'ai développé lorsque j'ai participé aux négociations pour maintenir la classe de Joliot-Curie, parce que je veux rassurer sur les perspectives des équipements, la probabilité de l'arrivée d'une population nouvelle a aidé le rectorat à prendre la décision qui s'imposait, et je sais que Laurent a été très attentif à ce qui s'est passé. En plus, n'oublions pas ce très beau projet d'extension de l'école Joliot-Curie sur lequel nous commençons à travailler, qui se concrétisera à partir des travaux qui commenceront en 2018, et qui rendra par exemple cette école accessible entièrement sur l'ensemble des trois étages.

Je serai donc toujours quelqu'un qui dira que ce projet des Troènes emmène derrière lui des conséquences intéressantes pour cette partie du quartier des Gondoles Nord et qu'au final, ce sera la population qui y gagnera et non pas les Cassandre dont le fonds de commerce est toujours le même, c'est-à-dire celui de prévoir le pire et de ne jamais parler du meilleur lorsqu'il arrive.

M. le Maire : Merci. Je soumetts aux voix cette délibération concernant l'avis de la commune sur la ZAC, sachant qu'il y a eu un travail très conséquent avec Valophis Expansiel et aussi, et surtout, avec les habitants locataires *in situ*, mais également avec les propriétaires des résidences à proximité, puisque cela a un impact aussi sur l'ensemble du quartier.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité (12 abstentions)

→ 7. Modification de la dénomination de l'impasse Rosa Parks

M. le Maire : En Conseil Municipal nous avons décidé de nommer une nouvelle rue de la ZAC des Hautes Bornes et de l'appeler impasse Rosa Parks.

Or après réflexion nous nous sommes aperçu que ce n'était peut-être pas judicieux que ce soit une impasse, au regard de l'aspect historique et de l'engagement de Rosa Parks

Nous proposons donc de l'appeler Voie Rosa Parks.

Si vous en êtes d'accord, je soumetts tout de suite au vote cette délibération.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité

→ 8. ZAC du port : rétrocession par Icade Tertial au profit de la ville de Choisy-le-Roi des parcelles M266 et M264

M. le Maire : Il s'agit de la rétrocession à la fois, de mémoire, de 51 m² et d'un mètre carré appartenant à Icade au profit de la Ville, nous permettant notamment de travailler sur l'accès de l'arrière de la gare.

Là aussi, je mets aux voix ?

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

→ **9. Acquisition par la Ville de Choisy-le-Roi des lots 5070, 5086, 3755 et 5089 situés 4 avenue Anatole France auprès de Monsieur TOUIL**

M. le Maire : vous avez lu la notice concernant cette délibération. Y a-t-il des remarques sur ce sujet ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité

→ **10. Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'intervention foncière tripartite Epfif/Ville de Choisy-le-Roi/Epa Orsa sur le secteur du Lugo**

M. le Maire : Nous avons demandé à l'Epa Orsa de porter foncièrement les terrains et il s'agit là d'un avenant nous permettant de reporter le portage foncier au-delà du délai initialement prévu pour aller jusqu'en 2022, ce qui peut permettre aussi de travailler avec l'EPA Orsa sur de nouveaux projets d'aménagement du quartier.

Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

HABITAT

→ **11. Garantie d'emprunt accordée à Immobilière 3F pour la construction de 59 logements locatifs sociaux 50 plus/9 PLAI, situés 1-11 rue du Four**

M. le Maire : Gabriel Roche, une explication ? Non ? Tout le monde connaît le projet, il a déjà été évoqué en Conseil. Ici, il ne s'agit pas du projet, mais de permettre la garantie d'emprunt à I3F. Qui demande la parole ? Tonino Panetta, puis Annick Guinery.

M. Panetta : Monsieur Tisler, je vous rassure, en tant que Cassandre, je peux l'avouer maintenant, vu que la rose ne sera peut-être plus votre insigne, je vois la vie en rose. Je ne fais que constater ce qui se passe dans ma ville. Pour répondre à Monsieur Ennaoura, qui me regarde en parlant du gouvernement, je ne suis pas le gouvernement, je ne suis pas En Marche. Si vous voulez tout savoir, j'ai refusé une investiture. Je reste fidèle à mes valeurs, Monsieur Ennaoura, et ce que vous décidez là, tout ce qui se décide, toutes ces attaques sociales, on peut dire que cela vient des socialistes parce que, qui compose En marche, aujourd'hui, à 70 % ? Des ex-socialistes et des ex... Je suis désolé, mais la vérité, vous ne voulez décidément pas l'entendre, c'est quand même curieux. Qui, aujourd'hui ? Eh bien des ex-socialistes et des ex-verts, avec, je vous l'accorde, quelques républicains

M. le Maire : Et des radicaux, j'en ai rencontré un hier.

M. Panetta : Ne touchez pas à mes amis radicaux, qui sont en train de se fiancer.

Donc, la rue du Four. Et bien là, Monsieur Tisler va dire que je suis un Cassandre mais alors, que sont les habitants du quartier des Aviateurs et de ce quartier ? Voilà un projet qu'il est beau ! Si cela n'est pas du bétonnage, alors expliquez-moi. Si l'on part du 1 de la rue du Four jusqu'au fond de la rue du Four avec le quartier des Hautes Bornes, quelle transformation pour ce quartier ! Et là, je suis désolé, j'écoute quand même les habitants de ma ville. Promenez-vous dans ce quartier, avec ces bâtiments qui vous surplombent, cette oppression que l'on ressent, et pour le coup, il n'y a pas d'appartenance politique qui

s'exprime, il y a la vie des habitants. Les habitants, au quartier des Navigateurs, ont droit à autre chose et là, je pèse mes mots Monsieur Id Elouali, c'est du bétonnage massif. Si quelqu'un dit le contraire, moi je veux bien, nous allons faire venir des experts. Si ce n'est pas du bétonnage, je me demande où l'on peut parler de bétonnage.

Maintenant, dans les grandes envolées sur le logement, par les différentes personnes qui se sont exprimées pendant des dizaines de minutes, laissez entendre que par exemple nous serions ou contre le logement social ou contre le fait d'aider les gens à se loger, excusez-moi ! On peut en débattre, mais c'est une question tellement vaste et nous avons quelques idées là-dessus. Il ne faut pas se focaliser sur l'Île de France, il faut voir la France, et des logements, il y en a. Pourquoi sommes-nous sous tension en Île-de-France ? Mais à cause de ces projets fous et avec l'abandon de nos provinces. J'ai une idée très précise sur cette question. Alors réhabilitons l'économie, aidons nos provinces et vous verrez qu'il n'y aura plus de tension en Île-de-France sur le logement.

Il y a les personnes seules qui habitent un T3 mais il y a pire que cela, il y a toute les personnes qui habitent un logement social alors qu'elles n'ont plus rien à y faire. Elles peuvent se loger dans le privé ou acquérir un appartement ou une maison, tant qu'il en reste, puisqu'*a priori* on ne veut plus de maisons.

Donc ne nous faites pas ce mauvais procès. Nous pensons sincèrement, et c'est très bien que nous déférions là-dessus, et les Choisyennes et les Choisyens se prononceront. Si vous êtes attentifs à ce qui se passe dans notre ville, en effet, beaucoup de personnes qui viennent d'emménager au quartier du Port ou aux Hautes Bornes sont sur le point de repartir. Si elles le font, c'est qu'il y a une raison et nous devons quand même nous interroger. Alors ne me dites pas que ce que vous faites est une réussite. Monsieur Tisler parlait de fonds de commerce, mais de quel fonds de commerce parlait-il ? Peut-être fait-il allusion à votre fonds de commerce à vous, qui va d'Ivry à Choisy-le-Roi en passant par Valenton et Villeneuve-Saint-Georges. Que de belles réussites, où les gens sont heureux, le sourire aux lèvres, de se promener dans leur ville, propre, verdoyante, sûre ! Voilà la réalité que vous ne voulez pas entendre. Mais j'écoute mes concitoyens et je pense qu'ils vous le feront savoir de plus en plus, au vu des pétitions qui s'expriment.

Je suis pour des relations apaisées, idées contre idées. C'est une ligne, en effet, qui diffère entre nous. Cela ne sous-entend pas que nous sommes insensibles au nombre de gens qui demandent un appartement, mais sur Choisy-le-Roi, il n'y a plus de place, comme souvent en Île-de-France. Il y a des choses à faire. Vous parlez du gouvernement Macron. Vu ce qui se passe dans le Nord, avec toutes ces maisons, tous ces appartements abandonnés, des communes offrent une maison à condition que les gens s'installent pendant 15 ans.

Moi je serais même prêt à voter une aide financière pour les gens qui souhaitent quitter Paris, et qui le veulent ardemment, pour les aider à s'établir, à retaper cette maison.

Le travail, Nadia, sera relancé. Le problème de ces régions c'est qu'il n'y a plus personne, donc comment voulez-vous qu'une entreprise ou qu'un commerce s'établisse puisqu'il n'y a plus personne ? Donc il faut quand même les repeupler, aider à les repeupler, aider à lancer une activité. C'est tout un plan, toute une réflexion que l'on doit avoir au niveau national.

Vous vous doutez donc bien que pour toutes ces raisons nous voterons contre, et vous pouvez en faire part à la population, moi je vais devant la population, notamment au quartier des Navigateurs et je m'en expliquerai avec eux. D'ailleurs c'est une demande de leur part, ils ne souhaitaient pas cette construction, ils en ont marre. Il faut donc aussi écouter la population. On parle souvent de référendum, eh bien faisons un référendum, ils vont vous le dire, s'ils sont heureux de ce qui se passe, de la tournure que prend leur quartier. Je

rencontre les gens, je suis souvent dans Choisy-le-Roi. D'ailleurs, ce n'est même pas moi qui les sollicite, ce sont eux qui viennent.

C'est un point sur lequel nous divergeons, très bien, c'est pour cela qu'il y a des débats, c'est pour cela qu'il y a des élections. Les électeurs trancheront et tant mieux s'ils souhaitent que cela continue de la même manière, je le reconnaîtrai volontiers, il n'y a aucun souci. Mais permettez que l'on puisse émettre des idées, un avis, une sensibilité sans être taxé de Cassandre, de fonds de commerce et je ne sais quoi. Merci.

M. le Maire : Madame Guinery, Monsieur Ziegelmeier et Madame Brahim.

Mme Guinery : Autant nous approuvons le projet de réhabilitation des Troènes dans une zone complètement déshéritée, dégradée, isolée avec tous les apports qualitatifs qui ont été cités précédemment par Monsieur Tisler, autant nous nous abstenons sur ce projet. Non pas parce que nous nous abstenons sur le principe de la garantie d'emprunt mais parce que la problématique est tout à fait différente.

Il s'agit en effet d'une zone surhabitée, surchargée, coincée entre la cuisine centrale et la salle des fêtes et même si aujourd'hui nous ne discutons pas de ce projet, celui-ci paraît totalement irraisonnable.

C'est donc une abstention de principe, non pas sur la question de la garantie d'emprunt mais sur l'environnement et la configuration de ce projet où, malgré quelques précisions sur des aménagements d'espace végétalisés au cœur de cet îlot – on se demande d'ailleurs ce qui restera comme place pour ces espaces – nous émettons de fortes réserves à travers cette abstention, même si ce n'est pas le sujet du projet qui est abordé maintenant. En ce sens, nous mettons nos actes et nos paroles en accord.

Laurent Ziegelmeier : Deux ou trois remarques sur les questions de logement parce qu'il y a parfois des choses qu'il faut quand même dire.

Je commencerai sur une note d'humour, cher Tonino. A vous entendre tout à l'heure, j'avais l'impression d'entendre le président Mao qui voulait envoyer les urbains à la campagne. Cela, c'est pour l'humour.

Je partage en partie l'idée du rééquilibrage nécessaire entre l'Île-de-France et la province mais si les entreprises ne s'installent pas en province, ce n'est pas forcément parce qu'elles manquent de personnes. Si les personnes sont parties de la province, c'est aussi parce qu'avant, les entreprises sont parties. Il y a une commune chère à mon cœur, que je connais bien dans le centre de la France. Nous aurions tous bien aimé y rester, mais un certain nombre de grands groupes installés sur cette commune ont décidé un jour d'aller ailleurs, où soi-disant le travail était beaucoup moins cher. Dans cette commune, certains grands acteurs publics ont décidé de s'en aller parce que soi-disant ils n'étaient plus nécessaires, plus vitaux.

Lorsque l'on a ces débats sur les questions du logement, il ne faut jamais, et cela, le président Mao ne l'oubliait pas, il ne faut jamais oublier le contexte social et économique.

Après, tout en restant honnête, politiquement correct et un grand démocrate, je pense que quand on regarde la situation de notre département, le Val-de-Marne, on peut évoquer les situations que vous avez évoquées, Vitry, Ivry, Villeneuve-Saint-Georges – on a bien compris quelle était votre arrière-pensée derrière – mais on pourrait aussi évoquer toutes ces communes du département où des élus revendiquent haut et fort, y compris dans les périodes électorales, de ne pas appliquer la loi républicaine SRU. La loi de la République, beaucoup d'élus, pour beaucoup parmi vos amis – amis au sens large, au sens politique, je

ne m'adressais pas à vous personnellement mais à votre groupe – ne l'appliquent pas dans le département et même, lors de campagnes électorales, disent : « élisez-moi, je n'appliquerai pas la loi républicaine ». Et en tant que républicain, cela me choque beaucoup plus.

Mme Brahimi : Je voudrais répondre un peu à ce que nous disait Tonino Panetta. En fait il y a l'idéal, qui serait de répartir tous les demandeurs de logements de France sur tout le territoire national, que les entreprises s'installent sur tout le territoire national. C'est une belle histoire et c'est l'idéal, mais il y a une réalité. La réalité, c'est que c'est l'Île de France qui concentre l'activité économique, c'est l'Île de France qui concentre l'offre de transports en communs la plus importante. Et puis c'est en Île-de-France qu'il y a la liste de demandeurs de logement la plus importante, que l'on chiffre à plus de 3 millions. Rien qu'à Choisy-le-Roi vous en avez plus de 3 500 et malgré l'effort qui est fait, la liste ne fait que s'allonger. On estime aujourd'hui que pour résorber la demande de logements en Île de France, il faudrait en construire chaque année 70 000 nouveaux. Je ne parle pas seulement de logement social, mais de logement adapté à toutes les catégories de famille, c'est-à-dire de la location libre, mais aussi du locatif social, de l'accession à la propriété, de l'accession sociale à la propriété.

Après, il y a une réalité, ce sont des villes comme la nôtre, qui, ma foi, font ce devoir de solidarité et qui construisent du logement. Mais en même temps, nous construisons dans un cadre qui est fixé par l'Etat. Nous n'en construisons pas plus, nous avons quand même des zones, à Choisy, qui sont inconstructibles, nous préservons les espaces verts. C'est réglementé, mais nous construisons du logement, nous faisons cet effort.

Aujourd'hui, il y a, c'est vrai, beaucoup de villes qui ne font pas cet effort. Je ne vais pas relancer le débat de tout à l'heure sur le logement mais peut-être que, au lieu de diminuer les APL, au lieu de mettre à contribution les organismes HLM, au lieu de diminuer les aides à la pierre comme il semble que cela va être le cas, on pourrait renforcer les contraintes sur les communes qui n'accomplissent pas ce devoir de solidarité envers les plus fragiles et envers les demandeurs de logement.

Maintenant, pour ce qui concerne le projet de la rue du Four, lorsqu'il était passé au Conseil Municipal, le groupe socialiste avait émis un certain nombre de réserves. La principale tenait au bailleur, la 3F, vis-à-vis duquel nous avons quand même un certain nombre de critiques à faire sur la façon dont il gérait son patrimoine à Choisy-le-Roi, et nous avons illustré notre propos par ce qu'il se passait en particulier au quartier du Port ou c'était l'un des immeubles qui s'était dégradé le plus vite faute d'entretien du patrimoine. L'autre réserve portait aussi sur le fait que nous aurions voulu plus de concertation avec les habitants. Et c'est vrai que l'on peut regretter la densification sur ce secteur. Mais ce n'est pas fini, parce qu'il y a d'autres projets sur ce secteur. Il va y avoir le tramway, et partout où il y aura du transport, de toute façon on densifiera. Mais il y a aussi le projet ANRU sur les Navigateurs où, par contre, nous allons maintenir des espaces verts en grande quantité. C'est donc tout un quartier qui est en train de muter.

Sur ces réserves que nous avons émises au moment de la première délibération, certaines réponses ont été apportées. Je sais qu'il y a eu des concertations avec les populations, avec les riverains. Des garanties, je crois, ont essayé d'être trouvées avec le futur bailleur, la 3F. Et puis, de toute façon, l'immeuble existe et la délibération porte sur la garantie d'emprunt qui nous permet, justement, de pouvoir bénéficier d'un droit de réservation et donc de répondre aux besoins des Choisyens qui sont actuellement demandeurs de logement.

Pour toutes ces raisons, tout en demandant toujours plus de vigilance, une grande vigilance s'agissant de ce bailleur, nous allons voter cette délibération.

M. Roche : Nadia a déjà recentré. Je tenais à dire, notamment après ce qu'a dit Annick, que ce dont il s'agit ce soir, concrètement, c'est de me permettre d'avoir 12 logements et j'en ai plus que besoin. Merci.

M. le Maire : Ce n'est pas pour tes finances personnelles, rassure-moi, c'est par rapport à ta délégation et aux personnes que tu reçois en permanence, Gabriel.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 11 est adoptée à la majorité (12 votes contre, 5 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie. Permettez-moi quelques remarques, quand même. Je me suis abstenu de remarques à la fois sur la ZAC des Troènes et là, sur cette garantie d'emprunt. J'ai entendu tout à l'heure des choses, dans le débat précédent, qui m'ont un peu étonné, notamment sur le fait que lorsqu'il y a des ménages pauvres, cela crée des effets dévastateurs. J'ai du mal, Madame Baron, à accepter...

Mme Baron : J'ai dit que ce sont les zones sensibles qui créent des effets dévastateurs.

M. le Maire : Attendez. D'abord les Troènes, ce n'est pas une zone sensible. Ensuite vous avez tenu ces propos et je vous inviterai fortement à relire le prochain compte-rendu.

Je ne peux pas admettre de tels propos dans cette assemblée au regard de la réalité de notre ville.

J'ai entendu aussi tout à l'heure un certain nombre de ricanements, que j'appellerai des gloussements, du fait de la note d'humour de Tonino Panetta sur les villes d'Ivry, Vitry, Villeneuve-Saint-Georges, Orly, Valenton – je rajoute Orly. Madame Ostermeyer a gloussé en faisant hi, hi, hi, hi. C'est amusant...

Moi, je pose une question sérieuse, sans rire. Etes-vous capables, les uns et les autres, de me dire quelles sont les trois villes les plus denses du Val de Marne ? On me dit Ivry ... Eh bien non, je vais vous le dire. Ce sont Vincennes, Saint-Mandé et Charenton, en sachant que Vincennes, c'est la première des villes les plus denses. C'est bizarre, c'est incroyable, c'est vraiment étonnant ! C'est faux ? Cela veut dire que vous ne savez pas ce que veut dire le terme de densité. C'est bien là que je voulais en venir.

Nous, nous sommes dans un dispositif encadré, je vous le rappelle. Le porter à connaissance de l'État exigeait, jusqu'en 2020 – ou 2022, je ne sais plus – la construction de 400 logements par an pour participer à l'effort du manque des 70 000 logements en Val-de-Marne. Nous avons négocié avec l'Etat et nous sommes tombés à 385. Ah oui, je vois Monsieur Frédéric Druart qui dit : « il aurait pu faire mieux, le maire ». Et bien je souhaite qu'un jour, vous, vous puissiez faire mieux, sérieusement. Quand je vois vos collègues des autres villes, ils ne vont même pas sur ce débat-là. J'ai été très étonné d'ailleurs, au CA de Valophis, de voir le maire de Charenton, et je vais vous faire diffuser ses propos, parce qu'ils vont vous faire tomber de votre chaise. Il défend fortement le logement social, en plus. Par conséquent, excusez-moi, mais les gloussements sont vraiment mal à propos.

Mme Ostermeyer prend la parole sans avoir ouvert son micro [*inaudible*]

M. le Maire : Après, il y a la question d'équilibre et de la loi SRU, c'est cela le problème, parce que nous, nous avons un porter à connaissance. Nous le faisons, du fait de notre démarche, nous prenons notre part de l'effort de construction et nous le faisons à la fois sur le logement social et sur l'accession. Et notre observatoire de l'habitat, qui est reconnu par tout le monde et par tous les partenaires, le démontre.

Alors pour moi, aujourd'hui, voter réellement contre une garantie d'emprunt, c'est vraiment un acte politique qui montre très fortement le respect que vous avez sur l'investissement des bailleurs et sur le fait de garantir un logement et un toit pour tous. C'est un signe politique et les bailleurs qui investissent en Val-de-Marne seront très contents de l'apprendre.

Tout à l'heure quelqu'un m'a invité à intervenir sur les débats qu'il y a eu au congrès de l'USH et les dernières déclarations du gouvernement qui sont tombées le 20 septembre et qui ont été encore approfondies par une lettre du Président de la République hier matin. Il s'agit d'ailleurs de propositions qui n'apparaissaient absolument pas dans les propositions du candidat Macron. Nous savions qu'il y aurait des ordonnances. Mais cela, l'attaque en règle contre le logement social, nous ne savions pas.

Il sort donc un document sur sa stratégie de logement avec trois objectifs. Pour ceux qui n'ont pas été attentifs : construire plus, mieux et moins cher, répondre mieux aux besoins de chacun et protéger les plus fragiles, et puis améliorer le cadre de vie.

Sur les trois objectifs, moi j'ai envie de dire que ces orientations, nous pouvons les partager et elles peuvent être aussi partagées par beaucoup d'usagers, de citoyens, de demandeurs de logement.

Mais lorsque l'on creuse un peu plus le projet, nous pouvons découvrir les graves conséquences qu'aurait la mise en œuvre de ces dispositions.

Tout d'abord, cela a été évoqué tout à l'heure, le financement de l'APL, la baisse des loyers, les ventes du patrimoine et aussi la fin du PTZ, le prêt à taux zéro.

Pour les APL, leur financement relève d'abord de la solidarité nationale. Ce n'est pas aux bailleurs de s'emparer de cette question, ce n'est pas aux bailleurs, en tout cas, à se substituer à une aide de l'Etat. Et baisser des APL, c'est rendre encore plus fragile la situation des locataires quand on sait qu'aujourd'hui un logement sur deux, privé comme public, est attribué en sachant qu'il y aura des APL. On voit donc bien que s'attaquer à cette question, c'est s'attaquer aux ressources mêmes des familles qui sont dans le logement social, au regard des différentes catégories, celles qui en ont le plus besoin. Donc faire des économies sur les APL, c'est aussi faire des économies sur le dos des locataires et c'est cela qui est scandaleux. En plus, si c'est sous l'angle de faire des économies, cela représente quoi, sérieusement ? 0,8 % du PIB français. C'est là-dessus que l'on va faire des économies ? Donc s'attaquer à cela, c'est déjà méconnaître foncièrement la démarche même du logement social.

On parle de la baisse des loyers. Les locataires peuvent trouver cela sympa, mais c'est sous couvert de l'idée selon laquelle les bailleurs auraient des « matelas », c'est le terme qui a été employé, pris et repris dans la presse. Mais c'est quoi, ces matelas ? Ce sont des réserves, comme nous, nous venons d'avoir 2 millions de notre budget supplémentaire. C'est intéressant, cela nous permettra de reconstruire, de reconsidérer l'investissement et de réinvestir derrière. C'est donc tout à fait ce qu'il se passe au niveau des bailleurs, cela permet justement de préserver et d'améliorer leurs bâtis.

Je vais vous donner un exemple très simple : sur Choisy-le-Roi, il y a un programme de réhabilitation, de rénovation, de mise en sécurité des parkings de créer les conditions de mettre en place des ascenseurs dans les différents bâtis. C'est le programme proposé par Vallophius jusqu'en 2020. Ce programme, en plusieurs lieux de Choisy-le-Roi, c'est 25 millions d'euros. Je ne vais pas m'asseoir sur 25 millions d'euros, il nous les faut pour l'amélioration des conditions de vie et des habitations. Tout à l'heure, nous parlions des Troènes mais s'il

n'y avait pas la capacité de Valophis à investir, les Troènes seraient dans le même état, et je peux encore donner d'autres exemples.

Nous avons besoin de ces travaux d'amélioration de l'habitat, qui permettent d'améliorer la vie des Choisyens. Comme le disait aussi Gabriel tout à l'heure, il faut savoir que 70 % de la capacité des bailleurs à investir grâce à leur fonds propres risquent de disparaître avec ces nouvelles dispositions de l'État. Si les choix gouvernementaux sont confirmés, ce sera près de 150 organismes – cela a été annoncé ce matin – qui seront dans le rouge, et donc autant de millions d'euros qui ne seront pas investis.

S'ils ne sont pas investis, ce sera un véritable coup de massue contre le logement social, mais ce sont des choix budgétaires qui sont faits sur le dos du mouvement HLM et qui vont aussi fragiliser les opérateurs et les promoteurs, et les entreprises du BTP. Vous voyez le cercle ! Même ce matin, d'ailleurs, les investisseurs commençaient à dire que cela ne leur allait pas du tout et à monter au créneau.

Je pourrais continuer, parler aussi de l'annonce de la suppression du prêt à taux zéro parce que cela voudra dire, ensuite, qu'il n'y a plus d'outils publics pour l'accession sociale à la propriété. Or dans notre ville, et vous voyez bien que je suis toujours sur cet équilibre, je souhaite qu'il y ait de l'accession sociale à la propriété. Qu'il puisse y avoir des locataires qui aient un parcours résidentiel, qui progressent dans leur vie, qui arrivent à quitter le logement social, qui investissent et qui puissent changer de logement. Mais avec cela, demain ce ne sera plus possible.

Il faut aider ce parcours résidentiel et il me semble plus judicieux, en effet, et cela a été évoqué par Nadia, d'une part de reprendre la main sur le marché et d'agir à la fois sur le prix de sortie du foncier, le prix de sortie des logements mais aussi améliorer l'aide à la pierre. C'est cela qui permettra à la fois déjà une relance de l'économie, en permettant au BTP de vivre et d'investir et de répondre *in fine* aux besoins indispensables de logements en île de France.

Je ne vais pas être plus long, je vous dis seulement que pour ma part je soutiens la démarche du collectif des 40 partenaires associatifs Vive l'APL et évidemment j'invite ceux qui sont autour de la table et qui le souhaitent à rejoindre ce mouvement. Je pense que l'on n'aura pas fini d'en parler, de cette nouvelle démarche programmatique du gouvernement, qui risque de faire beaucoup de mal à l'évolution de l'aménagement dans nos quartiers, à la fois pour les bailleurs et surtout pour les citoyens.

Après, j'entendais Monsieur Panetta, pour conclure, dire qu'il y avait beaucoup d'habitants qui n'en voulaient pas. Cela, je n'en sais rien. Ce que je sais, moi, en tout cas, c'est que nous allons faire une grande démarche de concertation dans le quartier des Navigateurs sur la rénovation du quartier. Le calendrier va bientôt sortir et nous allons aller jusqu'à une votation citoyenne sur trois projets et ce seront les citoyens, par les différentes démarches d'ateliers qui seront initiées dès le mois d'octobre, qui voteront pour leur quartier. Nous verrons bien s'ils en veulent ou s'ils n'en veulent pas. En tout cas ils seront associés fortement à la démarche et rien que cela, je trouve à la fois innovant, pertinent et tout à l'honneur de notre Majorité de travailler de cette manière. Voilà ce que je voulais dire, suite au vote de cette garantie d'emprunt.

DEVELOPPEMENT DURABLE

→ 14. Actions d'éducation au développement durable à destination du public scolaire sur l'année 2017-2018 : approbation de la convention à passer avec l'association Nature et Société

M. le Maire : Je passe la parole maintenant à Nadia sur la question de l'action d'éducation au développement durable. Non, c'est passé, pas de remarques là-dessus ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

→ 15. Avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique pour la passerelle accolée au pont de Choisy-le-Roi

M. le Maire : Vous avez vu qu'il y a eu une réunion publique assez intéressante, où les uns et les autres ont pu donner leur point de vue. Nous avons deux réserves, je crois. Ali.

M. Id Elouali : Je vais dire un mot à ce sujet, oui, bien sûr. Vu l'heure tardive, je vous invite tout simplement à relire les notes qui ont été fournies. Je rappelle quand même les objectifs de la passerelle : sécuriser le franchissement de la Seine pour les vélos, renforcer la place des circulations douces sur le pont. Je dirai simplement que cela renforce notre schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle de la Ville et cela renforce également la mise en œuvre des orientations de l'agenda 21.

Les deux réserves que nous émettons et qui sont assez partagées par le public, c'est d'abord la nécessité de trouver une solution technique plus commode pour le raccordement côté quai Voltaire avec la piste.

La deuxième réserve est la nécessité de veiller à ce que le chantier, qui va être quand même assez conséquent, à la mesure de l'ouvrage aussi, se déroule dans des conditions de moindres nuisances et qu'il y ait un suivi et une organisation de manière à minimiser ces nuisances même s'il y en aura toujours un peu.

M. le Maire : ... En agissant même sur des propositions de déviation à partir du carrefour Pompadour. Y a-t-il des remarques ? Tonino Panetta.

M. Panetta : Nous avons, après moult débat, décidé de voter pour bien que nous trouvions l'addition très salée pour près de 400 m, et puisqu'il y a eu un très long monologue de la part de tout le monde et que je ne pense pas avoir usurpé pour notre groupe le temps de parole, je voudrais quand même dire un mot, ou il faudrait que l'on se mette d'accord au niveau des réunions de président sur le temps imparti également.

Je voudrais aussi proposer un débat sur la question du logement, parce que je ne peux pas laisser dire les contrevérités, pour ne pas dire les mensonges, qui ont été dites tout à l'heure.

Je n'ai entendu personne de notre groupe, et surtout pas moi, dire que nous étions d'accord avec cette baisse sur l'allocation logement, d'ailleurs nous sommes pour qu'elle soit maintenue. D'autre part, puisque vous citez le maire de Charenton, je voudrais vous citer un maire qui est affreusement à droite, qui est Monsieur Pupponi, dans le 95, qui dit exactement ce que je viens d'expliquer dans cette salle, qu'il en a marre qu'on lui impose des logements

et qu'il ne peut plus faire face étant donné le nombre élevé des logements sociaux, parce qu'ils n'arrivent plus à suivre pour satisfaire les gens. C'est lui qui le dit et pourtant, lorsque l'on sait les convictions de Monsieur Pupponi, je suis désolé...

Quant à la loi SRU, les villes voisines font ce qu'elles veulent. Que l'on construise jusqu'à 25 % de logements sociaux à Neuilly, cela ne me dérange pas, je suis entièrement d'accord. La loi SRU, c'est 25 %. Vous parlez des villes qui seraient « mes amies », toutes les villes sont mes amies. Elles sont toutes à au moins à 25 % de logements sociaux sauf trois villes, Monsieur Roche, révisez vos comptes et arrêtez de faire ce mauvais procès. Le nouveau maire de la ville d'Ormesson, qui a été cité, a tout un programme de mise en place de logements sociaux, la ville de Saint-Maur aussi et sur notre territoire, il y a beaucoup de communes de moins de 15 000 habitants qui sont exemptées de la loi SRU. Alors la désinformation, cela va bien un moment, mais si nous voulons rester civilisés et républicains, comme disait Monsieur Ziegelmeier, ne nous arrangeons pas de la vérité. On peut s'opposer sur des choses, sur des lignes, nous n'avons pas la même conception de la manière de gérer notre ville et de ce qu'elle doit devenir et c'est tout à fait sain...

M. le Maire : et sur la passerelle ?

M. Panetta : Attendez, tout à l'heure, quand je vois que sur le logement, on est parti...

M. le Maire : C'était normal, la délibération a été votée et c'est le maire qui intervient après la délibération.

M. Panetta : Monsieur Ennaoura a parlé de tout le programme de Macron pendant 20 minutes et cela n'avait rien à voir avec la décision.

Je m'arrêterai là mais je vous invite à un grand débat sur le logement, c'est particulièrement intéressant. Vous verrez que nous avons énormément d'idées, et des idées réalistes parce qu'en effet on ne s'occupe pas assez du sort véritable des gens. Je suis content que vous repreniez nos propositions, notamment de l'accession sociale à la propriété, qu'il est très facile de mettre en œuvre. Je suis désolé, c'était dans mon programme et ce n'était pas dans le vôtre. Mais oui, la propriété, vous êtes contre.

M. le Maire : Celle-là est rigolote !

M. Panetta : Vous m'expliquerez alors. Je ne vous ai jamais entendu dire que vous étiez pour la propriété.

Nous votons la passerelle, malgré le prix.

M. le Maire : Je suis étonné que vous ayez si peu de mémoire parce que lors de la mandature précédente, 2008-2014, il y avait un certain nombre de programmes et nous avons même présenté ici, en Conseil Municipal, l'observatoire de l'habitat, je pourrais vous ressortir celui de l'époque, où déjà, ces aspects étaient mentionnés.

Je veux bien croire qu'il y a peut-être des oublis dans votre mémoire, mais c'était déjà intégré. C'est peut-être pour cela que nous n'en avons pas reparlé parce que, dans le cadre des municipales 2014, nous avons dit que nous étions à la fois dans la continuité et l'avenir. Nous étions donc dans la continuité, en effet.

Nous passons au vote sur la passerelle.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

SPORTS

→ 16. Attribution de subventions aux clubs sportifs et aux sportifs de haut niveau année 2017 et approbation d'une convention cadre avec les clubs sportifs

M. le Maire : Sur les attributions de subventions aux clubs sportifs et l'approbation de la convention cadre – c'est aussi le type de convention que nous avons faite pour encadrer les subventions à la vie associative – y a-t-il des questions, des remarques ?

Non, je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

→ 17. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire : Nous passons donc à la modification du tableau des effectifs. Madame Arnault, R.A.S., c'est passé aussi en Comité technique ?

Mme Arnault : Vous avez l'habitude maintenant de ce genre de note. Vous voyez apparaître dans la notice les propositions de transformations de postes et propositions de créations de postes, soit trois postes d'agent technique, quatre postes d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal première classe à temps complet, trois postes d'ATSEM.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la suppression de deux postes dans l'effectif du personnel communal et d'approuver la création des postes que je viens de vous citer dans l'effectif du personnel communal.

M. le Maire : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, nous passons donc au vote.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

→ 18. Modification de la désignation des représentants de la ville dans les conseils d'école

M. le Maire : Cela fait suite aux changements de responsabilité et au désir de Marion Catoire de ne plus être adjointe de quartier pour des raisons professionnelles. Nous avons désigné Annick Guinery comme adjointe de quartier et la logique veut qu'elle puisse suivre les écoles du quartier sous sa délégation. Il y a donc un switch puisque Ali Id Elouali, qui était sur cette école, vient à l'école où était Annick et avec la création de la nouvelle école Mandela, nous désignons également Patrick Hervy, adjoint du quartier, sur cette nouvelle école.

Je soumetts au vote ces modifications.

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité

→ 19. Approbation de la convention pour la mise à disposition de matériel informatique aux écoles élémentaires

M. le Maire : Françoise, peut-être un petit commentaire sur cette délibération.

Mme Juhel : Sur la convention, pas vraiment parce qu'elle a été vue en commission sans problème. Il s'agit d'avoir une convention non seulement avec les enseignants qui gèrent le matériel mais aussi avec l'IEN comme chef d'établissement et avec les directeurs d'école.

Mais nous avons fait aussi à la commission le point sur la rentrée scolaire, donc je voulais juste peut-être dire deux mots sur les points saillants.

Nous avons un effectif maintenant de 4 969 enfants, ce qui fait 18 enfants de plus que l'an dernier, et 9 ouvertures de classe. C'est vous dire à la fois le travail des services, avec l'appui du démographe et quelques soutiens supplémentaires d'élus et de représentants de parents d'élèves. Nous avons été assez efficaces dans la gestion des ouvertures de classe afin d'avoir, notamment en REP, maintenant, des effectifs assez satisfaisants et conformes aux normes des REP.

Cela vous explique que l'on ait créé trois postes d'ATSEM parce qu'évidemment, lorsque l'on ouvre des classes, notamment en maternelle, il faut les ATSEM correspondant.

Le deuxième point fort de cette rentrée qui, je crois, donnera satisfaction aux parents, c'est tout ce qui a été fait sur la sécurité aux abords des écoles. Il y a eu vraiment un travail avec les services, avec les élus aux conseils d'école, avec les représentants des parents pour faire un diagnostic très précis. Le point le plus important est la création des Gilets jaunes pour aider les enfants à traverser, pas forcément devant l'école, parce que ce n'est pas là qu'il y a le plus de risques et le plus de dangers, mais à tous les points qui ont été notés comme des voies dangereuses de traversée, quelquefois un peu éloignés de l'école mais qui posent problème. Cela s'est accompagné aussi de travaux, de signalétiques, d'aménagements notamment devant des écoles comme l'école Mandela. Nous avons vraiment tout regardé, quelquefois en revenant matin et soir devant les écoles et les parents nous ont semblé très satisfaits, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à suivre, notamment parce que les points de sensibilité, avec les travaux du tram par exemple, sont susceptibles de bouger et de nécessiter des évolutions.

Je ne parlerai pas des travaux à Mandela, vous serez tous invités, bien évidemment, à l'inauguration qui a été fixée au vendredi 17 novembre. On peut penser que c'est tardif mais nous voulions vraiment que les équipes enseignantes, les enfants, participent à la préparation de cette inauguration, travaillent sur qui était Mandela, pourquoi ce nom a été donné à l'école, et que ce soit vraiment une inauguration préparée avec les équipes. C'est pour cela que la date a été fixée au 17 novembre, qui est un vendredi soir, ce qui devrait permettre à tous les élus qui le souhaitent d'être présents.

Je pense que cette année scolaire va être aussi une année de réflexion. On n'a, comme vous le savez, rien modifié à l'organisation des NAP cette année parce qu'il nous semblait que, aussi bien pour le respect du rythme des enfants, pour le respect des parents qui ne peuvent pas modifier leur organisation au dernier moment, et par respect pour les personnels qui se sont investis dans ces activités, il était tout à fait important que l'on prenne le temps de la réflexion. Nous avons donc monté un travail de consultation.

Il est clair, cela dit, que si toutes les aides de l'Etat sont supprimées nous aurons quand même du mal à maintenir l'organisation telle qu'elle existe mais nous voulons vraiment

réfléchir avec chacun sur tous les points positifs, et je pense notamment à beaucoup d'initiatives dans le domaine de la démocratisation culturelle, dans le domaine de l'éducation sportive et de l'éducation à la citoyenneté, pour que rien ne soit perdu, ni dans l'investissement des équipes, je pense au conservatoire, à la médiathèque, au théâtre cinéma, ni dans l'investissement des personnels qui se sont formés.

Nous allons donc prendre le temps de réfléchir à l'organisation la plus adéquate et cela, dans le cadre de la réflexion sur le projet éducatif local, c'est-à-dire vraiment remettre bien à plat les choix municipaux et en même temps les actions prioritaires pour l'éducation des enfants depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle, aujourd'hui plutôt vers 25 ans, en englobant tous les acteurs, parents, enseignants, éducateurs de toutes sortes, et tous les domaines, que ce soit l'éducation proprement dit, le sport, la culture, la santé, dans un projet que nous voudrions voir aboutir d'ici un an avec un document partagé par tous.

Pour les décisions concernant les rythmes scolaires, Monsieur le Maire souhaite que les parents soient bien au clair d'ici trois à quatre mois, qu'à la fois nous associions tout le monde mais que nous décidions rapidement, de manière à ce que chacun puisse s'organiser et que nous mettions en place les choix collectifs sur l'organisation, les rythmes de l'enfant assez rapidement.

Même si nous sommes quand même un peu déconcertés, je dois dire, que le choix sur l'organisation des rythmes scolaires soit laissé aux communes. En effet, d'une certaine manière il nous avait quand même été assez répété que cinq demi-journées de travail, c'était fondamental pour qu'avant de tout remettre en cause on évalue, que l'on ait un point sur ce qui était bénéfique ou pas au moins au niveau scolaire. Je trouve que les décisions sont prises quand même de manière très légère.

M. le Maire : Merci. C'est ce que nous avons d'ailleurs dénoncé au Conseil de juin. Frédéric Druart, puis Vasco Coelho.

M. Druart : Je voulais faire quelques remarques au sujet de la délibération et sur ce qui s'est passé aussi à la commission correspondante, notamment sur la pérennisation du matériel informatique. Cela a un coût, le matériel n'est pas inusable. On prévoit trois ans d'utilisation des tablettes, après, bien sûr, il va falloir financer le remplacement et c'est vrai qu'avec la restriction des dotations de l'État, nous risquons de nous retrouver avec des problèmes de financement. Il y a donc peut-être des possibilités de revenir en arrière.

Par rapport au rapport qu'a évoqué Françoise Juhel, j'ai une grosse remarque sur les fameux Gilets jaunes qui ont été mis en place. J'ai compris qu'il y avait neuf agents issus d'une association d'insertion professionnelle, il me semble que c'est Fresnes* service* [transcription phonétique]. La question qui a été posée lors de la commission était : où étaient mis ces Gilets jaunes ? Oui, à proximité des écoles, mais quelles écoles ? J'ai été surpris que la réponse soit « aux abords des écoles publiques ». Bien sûr, j'ai évoqué la problématique de l'environnement des écoles privées, je pense notamment à Saint-André, qui est le long de la départementale, avec beaucoup de circulation, des voitures en double file, des fous furieux. Les gens passent.

Ce qui m'a choqué, c'est que l'on m'a répondu que de toute façon ces écoles ont une subvention et qu'elles se débrouillent, alors que la sécurisation est faite sur le domaine public. À moins que je ne me trompe et qu'il y ait un nouveau calcul, les moyens mis pour sécuriser – j'ai vu que c'était 18 000 euros pour cette année 2017 – n'étaient pas inclus dans le calcul de la subvention donnée aux écoles privées.

Je ne vais donc pas en rester là et je vais contacter, bien sûr, les associations de parents d'élèves et les directeurs et directrices des établissements concernés.

M. le Maire : Très bien. J'aurai un élément de réponse et je crois que Frédéric aussi en aura un. Monsieur Coelho.

M. Coelho : C'est simplement pour rejoindre ce que mon collègue vient de dire. Au sujet des Gilets jaunes, je voulais en savoir le nombre. Et mon inquiétude justement, devant l'école Saint-André, c'est qu'avec les travaux, sincèrement il y a un problème de sécurité. Je voudrais simplement attirer l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal sur ce problème.

M. le Maire : C'est donc à peu près la même chose. Frédéric.

M. Tisler : D'abord sur les matériels informatiques, Monsieur Druart, vous m'étonnez puisque je sais que vous connaissez la comptabilité publique, et le terme d'amortissement va certainement vous dire quelque chose. Ce matériel est acheté, il est amorti. Au moment où il sortira du patrimoine de la commune, les amortissements nous permettront de le remplacer. J'espère donc dissiper vos inquiétudes sur ce point.

Sur les Gilets jaunes et l'éternel débat des écoles privées, je voudrais quand même dire que les écoles privées sont des entreprises d'initiatives privées qui, en France, ont tout à fait le droit de fonctionner mais qui ont la fâcheuse habitude de demander le beurre, l'argent du beurre et les Gilets jaunes qui vont avec.

En tant qu'enseignant, en tant que républicain, en tant que socialiste non macroniste qui n'a pas fui son parti et qui l'est resté, cela me paraît toujours très curieux d'entendre les écoles privées demander les mêmes privilèges que les autres sans en avoir les mêmes charges. C'est-à-dire qu'elles font quand même abstraction de beaucoup de règles qui régissent les écoles publiques tout en voulant les mêmes avantages.

Je ne sais pas si je réponds à la question. C'est vrai que par voie judiciaire nous avons, à la suite d'une négociation, rééquilibré dans les limites que la loi nous imposait de faire, les subventions et les apports que nous donnons aux écoles privées. Nous verrons, de notre côté, si juridiquement nous sommes obligés ou pas d'inclure les Gilets jaunes dans le calcul et si nous sommes obligés de le faire, nous en tirerons les conséquences. Mais cela ne me paraît pas facile à argumenter, quand même.

M. le Maire : Monsieur Panetta, Madame Luc.

Mme Luc : Je voudrais revenir sur la dangerosité devant l'école Saint-André, qui n'est pas niable. Ce que je peux vous dire c'est que l'on est en train de travailler, ce n'est que le début, avec la direction de l'école, sur la possibilité de faire sortir une partie des enfants, tout au moins dans un premier temps, sur la rue Ledru-Rollin qui est beaucoup moins fréquentée. Rien n'est fait, rien n'est abouti parce que cela pose d'autres problèmes, mais voilà ce que je voulais apporter comme précision.

M. Panetta : Juste deux mots pour rappeler qu'il y a école privée et école privée. En l'occurrence, l'école Saint-André est une école sous contrat. Je voudrais aussi faire remarquer que s'il n'y avait pas les écoles privées sous contrat en France, dans quel état serait l'école publique qui est déjà dans un état qui n'est pas très bon. Ils apportent donc quand même quelque chose d'important et sur Choisy-le-Roi, les enfants dits « défavorisés », c'est le terme que vous employez souvent, sont très nombreux à Saint-André. Pour notre part, il y a là aussi une différence. Pour nous, les écoles privées sous contrat doivent bénéficier des mêmes égards que les écoles publiques parce que c'est un

travail complémentaire, c'est une aide. Si elles n'étaient pas là, et cela, tous les experts éducatifs le savent très bien, l'école publique exploserait.

Mme Juhel : Je n'ai pas du tout répondu à la question en disant que les écoles privées avaient une subvention. J'ai juste dit que, qu'il s'agisse de sécurité, qu'il s'agisse d'informatique ou de tout autre chose, nous laissons les écoles privées gérer à leur façon et que la loi veut que nous donnions financièrement aux écoles privées l'équivalent de ce que nous donnons par enfant aux écoles publiques. Nous ne nous mêlons pas de savoir si elles organisent l'entrée et la sortie, comment elles organisent leurs équipements informatiques... c'est la liberté de l'école privée de se gérer comme elle le veut.

M. le Maire : Cette précision est importante. Je vais soumettre au vote la délibération parce que nous sommes sur nos préoccupations, mais nous avons envie de débattre ce soir. Je vois que M. Druart menace de ne pas en rester là et je le vois fortement agiter le petit chiffon rouge, menaçant d'aller voir les directeurs d'écoles.

Nous avons de très, très bonnes relations avec les directeurs d'école. Vous en avez oublié une, Blaise Pascal. Nous avons travaillé avec eux, et que se passe-t-il à Blaise Pascal, lorsque nous faisons intervenir le Commandant Oyez, qui est prêt à y aller, lui, qui a la dépanneuse, qui embarque les voitures ? Ce sont les voitures de qui ? Des parents de ces chers petits, qui sont obligés de se garer devant. Et quand je passe à Saint-André, ce sont les parents de qui, qui sont en double file sur une départementale ? Donc, qui crée la dangerosité aux abords de nos deux écoles privées ?

En effet les directeurs des établissements sont tout à fait informés de mon mécontentement sur cette question et ils ont à y travailler fortement avec les associations de parents d'élèves. Je suis prêt, en effet, à les recevoir et à leur dire la même chose avec la même fermeté. Par conséquent, agitez votre petit chiffon rouge, cela va très bien pour moi.

Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité

→ 20. Approbation de la convention de partenariat entre les communes de Choisy-le-Roi et de Congis-sur-Thérouane

M. le Maire : Concernant Congis, Laurent Ziegelmeyer.

M. Ziegelmeyer : Je ne reviendrai pas sur l'histoire de Congis, et surtout des 13 morts de Choisy-le-Roi, l'histoire est assez connue, mais nous devons tous être conscients, nous l'avons abordé plusieurs fois dans cette soirée, que le devoir de mémoire, la transmission de cette mémoire doit prendre de nouvelles formes. C'est la première raison de cette proposition. La seconde, c'est l'initiative du Maire de Congis, notre ami Francis Elu, bien nommé, de vouloir élargir nos relations, justement pour permettre la continuité de cette transmission.

Après plusieurs rencontres avec lui et une visite sur place avec les services, une première convention est proposée. L'idée est de la faire vivre. Je prendrai trois ou quatre exemples : rencontres sportives, découverte de l'espace nature assez exceptionnel à Congis, puisqu'on est sur un espace de la même taille, avec la même quantité d'oiseaux à observer que sur l'espace du Marquenterre, pourtant beaucoup plus connu, loisirs... qui peuvent être ouverts à nos écoles, à nos centres de loisirs, au CCAS – je sais que le CCAS se pose déjà des questions sur l'utilisation de cette convention – à l'espace Langevin, etc.

Des échanges culturels, des accueils de délégation, et si on prend seulement l'exemple de la jeunesse, la cérémonie qui a lieu fin août... tout le monde sera d'accord pour dire qu'il est difficile d'emmener des jeunes et de faire ce travail de mémoire sur les 13 de Congis.

Beaucoup de jeunes de cette ville ont travaillé sur le concours national de la Résistance et de la déportation puisque nos trois collèges publics l'ont fait l'année dernière. Beaucoup d'entre eux ne connaissent pas cette histoire. Le meilleur moyen est peut-être d'aller pendant l'année scolaire à Congis, tout en faisant d'autres activités. On peut penser à cette mémoire des 13 de Congis et puis une visite plus écologique sur le parc nature. On peut aussi cumuler le musée de Meaux, l'usine de relèvement Napoléon. On peut y organiser aussi des repas dans un excellent lycée professionnel qui est le lycée du Gué à Tresmes.

Il y a donc beaucoup de possibilités pour un renforcement de nos relations avec la ville de Congis, très demandé par notre ami Francis Elu. À nous de les saisir. Je sais que les élus des secteurs concernés vont bientôt aller y faire un tour pour mettre cela en pratique.

Je vous propose donc de voter la convention, lorsque Monsieur le Maire voudra la soumettre au vote.

M. le Maire : J'expliquais à ma voisine l'histoire de la clairière, qui est privée, etc., et les risques. C'est aussi dans cela que s'inscrit notre démarche de renforcer nos relations et nos liens, qui vont au-delà de la partie historique. Madame Alirol et Monsieur Panetta.

Mme Alirol : Je pense que Francis Elu doit être satisfait parce qu'il est demandeur depuis très longtemps. Je me souviens que pendant mon premier mandat nous en avons discuté ensemble et à l'époque je faisais aussi partie des relations publiques. J'avais posé la question à Monsieur Jean-Joël Lemarchand qui m'avait dit « oui, c'est bien, vous n'avez qu'à vous en occuper ». Je pense donc que Francis Elu doit être satisfait.

M. Panetta : J'ai juste une question sur la date, parce que je regrette de ne jamais pouvoir participer à cette « expédition ». Est-ce bien judicieux de la fixer à fin août ?

M. le Maire : Justement, le principe de cette convention permettra que les choses puissent se dérouler tout au long de l'année

M. Panetta : On peut faire une date anniversaire spéciale, etc., mais pour sensibiliser et aller sur les lieux, c'est une période où beaucoup de parents et donc de jeunes sont en vacances. On peut aussi garder fin août mais pourquoi ne pas, dans l'année, adjoindre une journée souvenir ?

M. le Maire : C'est cela l'idée, notamment la journée nationale de la résistance. Mais pour ce qui est de la journée fin août, même Nadine Luc revient de Corse spécialement pour cette initiative. Laurent Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Monsieur Panetta, pour aller dans votre sens, l'idée de la convention est bien là, c'est de permettre d'avoir la transmission de cette mémoire sur cette clairière qui, par ailleurs, comme disait Monsieur le Maire, est un endroit privé. Nous ne savons pas, lorsque le propriétaire décèdera, si nous pourrions continuer à le faire, à conserver cette mémoire, même si, pour en avoir discuté avec mon collègue Tisler, il y a certainement des possibilités juridiques sur l'aspect lieu de mémoire.

Sur la date, à la fois par respect pour les descendants de ces personnes fusillées il faut que l'on maintienne cette date de fin août, parce qu'il y a une demande des familles restantes et en même temps il faut que nous trouvions d'autres moyens pour faire vivre cette mémoire. Nous sommes donc sur cet équilibre.

M. le Maire : Je soumetts au vote cette délibération.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité

→ 21. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Je passe tout de suite au compte rendu des décisions, en regrettant que notre collègue Jean-Marc ne soit pas présent parce qu'il a peut-être regardé avec intérêt ces décisions. Il n'y a pas de remarques ? Béatrice Alirol.

Mme Alirol : J'ai une remarque sur les délibérations qui concernent tous les frais qui vont être engagés pour le 2 rue Waldeck-Rousseau. Je pense que lorsque l'on fait le total, on arrive à 127 000 euros. Je me demande ce qui a été fait jusqu'à présent et ce qui n'a pas été réalisé, puisque maintenant les locaux sont vides. Comment se fait-il que nous avons autant de travaux à faire pour notre jeunesse ?

M. le Maire : Il y a des aménagements spécifiques concernant notamment les caves pour déplacer les locaux musique qu'ils soient modifiés en studio de répétition et d'enregistrement, avec isolation phonique, etc. Monsieur Tisler a une explication technique.

M. Tisler : De mémoire, mais je demande à l'administration d'informer si je me trompe, nous avons quand même prévu 300 000 euros en global, donc nous sommes encore en dessous de cela. Nous ne sommes pas encore à l'enveloppe qui a été budgétée.

M. Panetta : Monsieur le Maire, je voudrais être rassuré : avez-vous pensé aux portes ?

M. le Maire : je vous propose que nous finissions ce Conseil par la présentation du vœu qui vous a été adressé et qui était présenté sur table. Monsieur Laurent Mély.

PRÉSENTATION D'UN VŒU

Laurent Mély : Salah Hamouri est un avocat franco-palestinien détenu en Israël depuis un mois. À chacune des étapes de la procédure judiciaire à son encontre, les droits de la défense tels que nous les concevons en France n'ont pas été respectés. Ceci est très bien expliqué dans le vœu que vous avez sur votre table, je n'y reviens pas.

Salah Hamouri est aujourd'hui « condamné » à six mois de détention, potentiellement renouvelables, sous le régime de la détention administrative. En droit israélien, la détention administrative permet d'emprisonner une personne sans inculpation ni procès, par tranche de six mois indéfiniment renouvelables. Il a été utilisé quasiment exclusivement à l'encontre des Palestiniens. Je mets donc des guillemets au mot « condamné » car notre compatriote n'est pas inculpé et n'aura jamais de procès.

Pouvons-nous accepter qu'un citoyen français soit ainsi interné pour une durée indéterminée sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui et sans perspective d'un procès où il puisse se défendre ? Tous les gouvernements français, quelle que soit leur couleur politique, ont toujours défendu nos ressortissants lorsqu'ils étaient détenus sans avoir eu droit à un procès juste et équitable, où les droits de la défense tels que nous les concevons en France soient respectés.

Nous avons tous encore en mémoire les récents et intenses efforts diplomatiques pour obtenir la libération du journaliste Lou Bureau. C'est pourquoi la Majorité municipale présente ce vœu, demandant au Président de la République et au gouvernement d'agir pour la libération dans les plus brefs délais de notre compatriote Salah Hamouri, contre lequel il ne pèse à ce jour aucune charge. Comme citoyen français, franco-palestinien, il doit pouvoir bénéficier d'un procès juste et équitable et de toute la protection consulaire de la France.

M. le Maire : Merci pour cette présentation du vœu. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Une explication de vote. Dans l'état, nous ne pouvons pas voter favorablement mais nous ne voterons pas contre. Je m'explique. Nous manquons d'éléments à propos de la présence ou non de charges. Nous aurions été enclins à le voter si l'on demandait au Président de la République de faire toute la lumière sur ce dossier, ce qui est différent. Mais m'ingérer dans des affaires et un dossier que je ne connais absolument pas, il y a plusieurs voix discordantes, ni dans un sens, ni dans l'autre, je ne sais pas qui a tort, qui a raison, mais il me semble en effet que le Président de la République, notre Etat, devrait s'emparer de cette affaire, c'est sûr, et savoir ce qu'il en retourne.

Non, là vous dites qu'il n'y a aucune charge, qu'il n'y a rien. Je ne peux pas voter quelque chose où l'on dit de quelqu'un qu'il n'y a aucune charge alors que je n'en sais rien. Vous-même, comment le savez-vous ? C'est remettre en cause un gouvernement qui peut être critiquable sur d'autres abords, c'est s'ingérer aussi dans les affaires de la justice d'un pays. Je n'aimerais pas qu'on le fasse à propos de notre pays.

Par contre, effectivement, sans doute y a-t-il des zones d'ombre importantes et faut-il qu'en effet, le gouvernement... parce que je ne supporte pas, on l'a vu avec le journaliste qui a été emprisonné en Turquie, qu'une personne soit emprisonnée alors qu'elle n'a rien fait. C'est juste sur la formulation des termes. Moi je ne sais pas. Par contre il faut faire la lumière sur cette affaire, il faut qu'au plus haut niveau le gouvernement s'en empare, en effet.

M. le Maire : Pour l'explication de vote, c'est plutôt que vous ne prenez pas part au vote, ou vous vous abstenez ? Abstention. Laurent Mély, peut-être, sur des éléments d'explication spécifiques.

M. Mély : Effectivement, le vœu retraçant l'histoire de l'ensemble de la procédure judiciaire me paraît assez clair. Pour répondre clairement, il n'y a pas de zone d'ombre. En l'état actuel, la détention administrative est un arsenal juridique israélien très particulier, qui n'a pas d'équivalent en France. Il n'y a pas de zone d'ombre : il n'y a pas de charge, point. Ce n'est même pas que l'on ne sait pas quelles elles sont, il n'y en a pas. C'est le principe de la détention administrative. Par égard envers cette instance, je pèse chacune de mes paroles sur ce que j'en pense. Maintenant, en essayant de rester le plus objectif possible, et là il n'y a aucune zone d'ombre, le principe judiciaire israélien permet, par ordre de l'exécutif, de détenir une personne sans charge ni procès. C'est le cas dans lequel se trouve Salah Hamouri, il n'y a donc pas de zone d'ombre, il n'est accusé de rien, il est détenu en prison. C'est autorisé dans ce pays.

M. le Maire : C'est considéré comme un dossier secret et nous n'avons pas d'éléments plus que cela.

M. Mély : Nous sommes donc en droit d'estimer qu'un citoyen français ne devrait pas être soumis à une procédure qui apparaît totalement à l'opposé des principes français.

M. le Maire : La question était que si, après, il y avait un jugement et que ce jugement considère qu'il est coupable de quelque chose, dont acte. C'était l'idée du vœu. Mais pour le moment il n'y a pas de jugement. Frédéric.

M. Tisler : M. Panetta, j'ai moi-même, avant de prendre la décision de voter ce vœu, regardé un certain nombre de choses concernant les relations entre la France et Israël. Ces deux pays sont signataires d'accords mutuels et réciproques sur les modalités qui doivent s'appliquer aux ressortissants respectifs des deux pays lorsqu'ils sont accusés, un Israélien en France et un Français en Israël. Nous sommes devant le cas où clairement Israël n'applique pas ces accords internationaux, ce qui pose un problème réel de droit international. Cet argument-là n'a pas été développé dans tous les messages de soutien, mais je crois que c'est un argument juridique très fort.

D'autre part on peut également juger qu'il y a un rapport avec Choisy-le-Roi. C'est vrai que je suis sensible au fait qu'il soit le conjoint de l'une de nos anciennes collègues du Conseil Municipal.

Cet argument qui est qu'Israël n'applique pas les traités internationaux et en tout cas les traités qui existent entre la France et Israël me choque profondément et je serais également choqué indépendamment de la personnalité en elle-même. Il faut également joindre au dossier le fait qu'il s'agit me semble-t-il d'un franco-palestinien, à double nationalité. Là aussi, sur les doubles nationalités il y a un certain nombre de droits internationaux qui ne sont pas respectés de ce point de vue.

M. le Maire : J'ai une demande d'intervention de Madame Baron et de Monsieur Moustapha Thiam.

Mme Baron : Nous aussi, nous ne connaissons ni les tenants, ni les aboutissants, nous ne pouvons pas nous permettre de nous ingérer dans la justice d'un pays démocratique et souverain. Par contre nous ne prendrons pas part au vote.

M. Thiam : Pour information, nous avons voté un vœu, me semble-t-il, pour Elsa Lefort et en fait, c'est le compagnon d'Elsa ?

M. le Maire : je ne souhaitais pas que ce soit évoqué, mais ce n'est pas son compagnon, c'est son époux. Ils sont mariés, le petit Watan, leur enfant, est aussi en France et elle n'a pas pu rejoindre son époux au moment de la grossesse. C'était donc le vœu que nous avons voté, demandant à l'époque, je pense, au ministre des Affaires étrangères d'intervenir pour qu'elle puisse rejoindre son époux.

J'entends l'intervention de Frédéric, mais je crois qu'ici... De fait, il est un peu choisyen, et nous l'avons reçu plusieurs fois à Choisy-le-Roi, mais la situation serait identique s'il habitait Le Mans ou Orléans – ou Clermont-Ferrand. Je crois que j'aurais proposé ce vœu de la même manière.

Le public ne doit pas parler, Monsieur.

M. Mély : Juste un mot. Je m'étonne, cela fait deux fois dans le même Conseil Municipal, qu'il est dit, dans un premier temps, que le Conseil Municipal ne doit pas s'occuper de choses extérieures à Choisy-le-Roi quand il s'agit de voter un soutien à la Palestine, mais par contre, vote sans difficulté un soutien au Portugal – certains font une différence que je ne comprends pas. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Monsieur Panetta à ce sujet, ce n'est pas de lui que je parlais, je ne suis pas clair. Je vous remercie, Monsieur Panetta, d'avoir dit que vous souteniez le premier vote concernant...

M. le Maire : Oui, nous avons compris.

M. Mély : Ce que je voulais juste dire, c'est que vous ne voulez pas vous ingérer dans la justice d'un pays extérieur. J'imagine que cela voulait dire que si nous avions passé le même vœu pour Monsieur Lou Bureau, vous ne l'auriez pas voté non plus ? Je vous invite à y méditer.

M. le Maire : La question est que l'on puisse voter le vœu, et chacun vote en légitimité en son âme et conscience par rapport à sa réflexion et son analyse.

Qui vote le vœu ?

Le vœu est adopté à la majorité (8 personnes ne prennent pas part au vote, 3 abstentions)

M. le Maire : Je vous remercie, le vœu est adopté.

Une dernière information, je vous rappelle que le Conseil Municipal du 8 novembre n'aura pas lieu dans cette salle mais au Royal puisque la salle sera en travaux.

La séance est levée à 23h20.